PROGRÈS
EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Canada

Progrès en matière de prévention de la pollution 1998-1999 : rapport annuel du Comité de coordination sur la prévention de la pollution

Des exemplaires du présent document sont disponibles auprès de :

L'informathèque
Environnement Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H3
Téléphone : 1 800 668-6767
Télécopieur : (819) 953-2225
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Ce document est également disponible par la Voie verte d'Environnement Canada à :
http://www.ec.gc.ca/p2progress

Données de catalogage avant publication (Canada)

Canada. Comité de coordination sur la prévention de la pollution

Annuel.

Publ. aussi en anglais sous le titre : *Progress in Pollution Prevention 1998-1999.*
Comprend des références bibliographiques.
ISBN 0-662-84664-8
N° de cat. En40-11/38-2000F
Publ. aussi sur l'Internet.

1. Canada. Comité de coordination de prévention de la pollution — Périodiques.
2. Pollution — Prévention — Politique gouvernementale — Canada — Périodiques.
3. Environnement — Politique gouvernementale — Canada — Périodiques.
4. Environnement — Protection — Périodiques.
I. Canada. Environnement Canada.

HC120.C32 2000 363.7'0971

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2000

100-06762/

PROGRES
EN MATIERE DE PREVENTION
DE LA POLLUTION

Table des matières

Rapport annuel du Comité de coordination sur la prévention de la pollution pour 1998-1999

Message du ministre de l'Environnement 3

Sommaire 4

Section 1

Renforcer la stratégie de prévention de la pollution 6

La stratégie fédérale de prévention de la pollution
Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution
La mise en pratique de la stratégie

Section 2

Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral 8

La législation et les règlements
Les substances toxiques / l'assainissement de l'air
Le développement durable et les systèmes de gestion de l'environnement
La réduction des déchets
L'efficacité énergétique / la conservation de l'eau
La gestion des opérations et des installations
Les achats
La formation et la sensibilisation

Progrès réalisés avec d'autres gouvernements 14

Les partenaires nationaux
Les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux
Les mesures pour contrer les changements climatiques

Progrès réalisés avec le secteur privé 16

La prévention de la pollution industrielle
Les initiatives sectorielles
La formation et la sensibilisation
La recherche et le développement

Progrès réalisés avec le public canadien 22

Les activités dirigées par des citoyens
Les campagnes de sensibilisation publique
L'accès à l'information

Progrès réalisés avec la communauté internationale 24

Les accords internationaux et le transfert de technologies
L'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud
L'Asie et l'Afrique

Section 3

Perspectives d'avenir 28

Annexe I

Liste des membres du Comité de coordination sur la prévention de la pollution 30

Annexe II

Ministères fédéraux et organismes ayant contribué au rapport 31

PROGRÈS EN MATIÈRE
DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION
1998 - 1999

Message du ministre de l'Environnement

Je suis heureux de présenter le quatrième rapport annuel du Comité de coordination sur la prévention de la pollution du gouvernement fédéral, intitulé *Progrès en matière de prévention de la pollution 1998-1999*.

Cette année, le rapport est publié pour la première fois en tant que document du gouvernement fédéral, mettant ainsi en évidence la coordination constante des initiatives de prévention de la pollution dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Le rapport présente également de façon plus exhaustive qu'auparavant les activités du gouvernement fédéral en matière de prévention de la pollution.

Le rapport met en évidence les activités du gouvernement fédéral qui visent à intégrer des initiatives de prévention de la pollution à ses opérations, activités réalisées lors de la période allant d'avril 1998 à mars 1999 de concert avec d'autres gouvernements, le secteur privé, la communauté internationale et des citoyens canadiens. À chacun de nous incombe la responsabilité de nous assurer que le Canada devient un modèle d'excellence en environnement, non seulement en ce qui a trait aux opérations gouvernementales, mais aussi dans tous les secteurs de l'économie et de la société.

Les projets présentés dans le rapport illustrent comment le gouvernement du Canada fait avancer la prévention de la pollution en travaillant en partenariat avec le secteur privé. Nous collaborons ainsi à l'élaboration de programmes de prévention de la pollution, de lignes directrices et codes de pratique concernant des opérations industrielles ainsi que d'accords internationaux qui prévoient des mesures à l'échelle mondiale. En outre, le gouvernement soutient des projets d'action communautaire locale qui favorisent l'efficacité énergétique et la conservation de l'eau.

D'un bout à l'autre du pays, des particuliers, le secteur privé et des gouvernements contribuent à la prévention de la pollution en reconnaissant qu'il est plus rentable de minimiser ou d'éviter la production de polluants que de les traiter ou de les éliminer une fois produits ou rejetés dans l'environnement. Ces nouvelles façons de faire entraînent la réduction des coûts de production, l'accroissement de l'efficacité des procédés et l'amélioration des politiques de protection de l'environnement.

Le rapport renforce les priorités du gouvernement du Canada qui mettent l'accent sur la production régulière de rapports par les ministères fédéraux ainsi que sur le maintien et l'amélioration de l'accès à l'information dont les Canadiens ont besoin pour prendre des décisions éclairées en matière de santé humaine et d'environnement, notamment en ce qui concerne l'air pur et l'eau propre. Indispensable au bien-être social et économique du Canada à long terme, un environnement propre et sain représente un facteur essentiel à l'amélioration de la qualité de vie et au développement durable, qui profiteront à tous les Canadiens et Canadiennes.

« EN FAISANT DE LA PRÉVENTION de la pollution la pierre angulaire de la nouvelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), le gouvernement du Canada agit comme chef de file en protection de l'environnement. »

L'honorable David Anderson, ministre de l'Environnement

L'honorable David Anderson, ministre de l'Environnement

Sommaire

Le Canada maintien son engagement à la prévention de la pollution comme moyen le plus efficace de protéger la santé humaine et l'environnement.

Le présent rapport, *Progrès en matière de prévention de la pollution, 1998-1999*, illustre les réalisations du gouvernement fédéral relativement à l'intégration de la prévention de la pollution à ses propres activités et à celles de ses partenaires. Il s'agit du quatrième rapport annuel du genre préparé par le Comité de coordination sur la prévention de la pollution. Le rapport décrit les progrès réalisés par rapport aux objectifs établis dans la Stratégie fédérale de prévention de la pollution et dans le plan d'action, au cours de l'année terminée le 31 mars 1999, et démontre l'esprit de leadership et d'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de la prévention de la pollution. Cette année, tous les ministères fédéraux ont été encouragés à consigner leurs efforts en matière de prévention, et des mesures ont été prises pour faire en sorte que le document fournira un rendement de résultats.

La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre établit l'ordre de priorité des mesures à prendre compte tenu des cinq secteurs cibles : les ministères et organismes fédéraux, les autres ordres de gouvernement, le secteur privé, les Canadiens et la communauté internationale. En orientant ses efforts vers la prévention de la pollution au lieu de la gestion après coup, la stratégie fédérale vise l'objectif environnemental ultime du développement durable.

Principales réalisations de l'année

Le Gouvernement du Canada travaille à faire évoluer le dossier de la prévention de la pollution par la modernisation des lois et des règlements, par l'établissement de programmes de prévention de la pollution, de lignes directrices et de codes de pratiques pour les exploitations industrielles, par des partenariats avec le secteur privé, d'autres niveaux d'administration publique et des collectivités, par le soutien d'initiatives non réglementaires et par la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords internationaux.

Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* a été modifiée et renforcée, faisant de la prévention de la pollution la pierre angulaire des efforts nationaux visant à réduire les substances toxiques dans l'environnement. La loi renouvelée confère de nouveaux pouvoirs relativement à l'élimination des substances toxiques de l'environnement, propose des moyens d'accroître la participation des citoyens, offre de nouveaux pouvoirs pour la lutte contre les polluants et les déchets, présente des outils d'amélioration de l'application de la loi et renferme des dispositions permettant de renforcer et d'élargir les partenariats avec les principaux intervenants.

Les initiatives fédérales, telles que la Politique de gestion des substances toxiques, l'Écologisation des opérations gouvernementales et l'Inventaire national des rejets de polluants, demeurent le fondement des cadres de mesure, opérationnels et stratégiques plus détaillés nécessaires pour l'application réussie des mesures préventives pour protéger l'environnement. Afin d'écologiser leurs opérations, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le ministère de la Défense nationale ont entrepris des initiatives de conservation de l'eau et d'économies d'énergie qui permettent de réaliser des économies financières importantes. Les initiatives de gestion du parc automobile de Transports Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada ont permis d'améliorer le rendement des véhicules et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les ministères ont recours à la prévention de la pollution pour atteindre ou dépasser les exigences des règlements et des politiques en matière d'environnement. Le ministère de la Défense nationale encourage activement la réduction des substances toxiques par l'élimination de substances telles que le CFC-113 et les halons. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a précisé dans son rapport que plus de la moitié de ses installations appartenant à l'État avaient cessé d'utiliser des pesticides cette année.

Les ministères fédéraux se sont engagés à offrir une formation générale et une sensibilisation à l'environnement à tout leur personnel. Ils s'orientent vers une formation particulière en prévention de la pollution tenant compte des responsabilités en matière d'environnement à l'égard des opérations internes et des clients de l'extérieur.

Progrès réalisés avec d'autres gouvernements

En vertu de l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale, le Conseil canadien des

ministres de l'Environnement, les gouvernements et les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux collaborent afin de respecter les standards pancanadiens de gestion des substances toxiques. Ces standards constitueront la base de la mise en œuvre de mesures uniformes et cohérentes de prévention et de lutte, ainsi que de standards d'exploitation des installations industrielles dans tout le Canada.

Environnement Canada continue de diriger les travaux des initiatives axées sur l'écosystème, y compris celles du bassin géorgien en Colombie-Britannique, des rivières du Nord qui traversent l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, et du bassin des Grands Lacs. Environnement Canada apporte aussi un soutien technique et stratégique aux administrations locales, dont la municipalité régionale de Halifax.

Les récents efforts conjoints des gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui concerne les changements climatiques et les pluies acides offriront des possibilités dans l'avenir de prévenir la pollution à l'aide d'initiatives telles que « l'énergie verte », c'est-à-dire l'électricité produite à partir de ressources renouvelables.

Les préoccupations relatives à la santé des Canadiens du Nord et des Premières Nations dans leur environnement ont de nouveau retenu l'attention dans le cadre d'accords internationaux et d'activités communautaires.

Progrès réalisés avec le secteur privé

L'investissement dans les travaux de recherche et de développement a permis de mettre au point de nouvelles méthodes innovatrices de prévention de la pollution au pays et à l'étranger. Le Conseil national de recherches, Ressources naturelles Canada, Industrie Canada et Environnement Canada ont apporté un soutien technique et financier à la commercialisation et à la promotion de technologies canadiennes de prévention de la pollution au moyen de programmes tels que le Programme d'aide à la recherche industrielle, le Fonds d'action pour le changement climatique et Partenariat technologique Canada, par l'entremise d'établissements de recherche comme le Centre de technologie environnementale d'Environnement Canada et à la faveur de projets bilatéraux avec d'autres pays financés par l'Agence canadienne de développement international et d'autres donateurs. Bon nombre de ces technologies sont communiquées par Solutions environnementales canadiennes, un outil d'information dans Internet.

Grâce à des ententes conclues avec des entreprises et des associations du secteur privé, les gouvernements au Canada ont entrepris des démarches non réglementaires en vue de réduire l'utilisation des substances toxiques. La participation volontaire au programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) a permis à l'industrie et aux ministères de faire de réels progrès vers la réalisation des objectifs déclarés d'ARET, qui se sont engagés à réduire encore davantage les rejets dans l'environnement. Les autres initiatives du secteur privé décrites dans le présent rapport comprennent : des pratiques environnementales exemplaires pour l'industrie agricole, dirigées par Agriculture et Agroalimentaire Canada, des plans de gestion de l'environnement pour les ports pour petits bateaux, dirigés par Pêches et Océans Canada, et la prévention et le traitement des effluents des mines, des fabriques et de la métallurgie, dirigés par Ressources naturelles Canada.

Les besoins uniques des petites et moyennes entreprises sont reconnus par Environnement Canada dans le cadre de programmes qui visent les achats écologiques, l'efficacité énergétique, la gestion de l'environnement et le soutien technologique.

Progrès réalisés avec le public canadien

Les citoyens et les consommateurs ont un meilleur accès à l'information sur la prévention de la pollution par le recours à des produits Internet comme le Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution et la Base de données sur les expériences en matière d'économie d'eau.

Les activités communautaires locales axées sur des problèmes environnementaux particuliers reçoivent un appui continu dans le cadre de projets visant à promouvoir l'efficacité énergétique, la conservation de l'eau et les produits et services respectueux de l'environnement. Les projets ciblent différents publics, y compris les ménages, les plaisanciers et les consommateurs.

Progrès réalisés avec la communauté internationale

Le Gouvernement du Canada continue de représenter les intérêts du Canada à l'étranger dans le domaine de l'environnement en participant à l'établissement et à la mise en œuvre de protocoles et de conventions d'action mondiale, et par la coopération scientifique. L'année 1998-1999 a été marquée par la signature du Protocole de Kyoto, la signature et la ratification des protocoles concernant les métaux lourds et les polluants organiques persistants, et par la ratification des nouveaux amendements au Protocole de Montréal.

L'Agence canadienne de développement international continue de promouvoir la prévention de la pollution à l'étranger en mettant au point des technologies environnementales dans des secteurs tels que le pétrole, les textiles et la fabrication. Le Gouvernement du Canada demeure un participant actif aux initiatives concernant la région Asie-Pacifique, y compris le Projet de coopération Chine-Canada en faveur d'une production plus propre, le Programme d'action relatif aux villes durables et différents programmes d'échange de technologies.

La Défense nationale a entrepris la première année d'un projet triennal avec le département de la Défense américain et le secteur privé. Le projet Canada-États-Unis pour le remplacement du chrome dur vise à remplacer le processus de galvanoplastie au chrome utilisé actuellement pour la finition des pièces du train d'atterrissage des avions par une technologie plus respectueuse de l'environnement.

Perspectives d'avenir

Le présent rapport, *Progrès en matière de prévention de la pollution, 1998-1999*, décrit des initiatives qui confirment que la pratique de la prévention de la pollution s'étend dans les différents secteurs ciblés et que les techniques et les procédés utilisés pour la prévention de la pollution évoluent en fonction des enjeux nationaux et mondiaux.

Les succès obtenus en 1998-1999 placent le Gouvernement du Canada en meilleure position pour soutenir un environnement plus sain en ce nouveau millénaire.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Renforcer la stratégie de prévention de la pollution

Les politiques qui appuient la prévention de la pollution sont conçues pour protéger la santé des Canadiens et de l'environnement, ainsi que pour fournir orientation et cohérence à tous les secteurs de l'économie canadienne.

Le gouvernement fédéral définit la prévention de la pollution comme suit : *l'utilisation de procédés, de pratiques, de matières, de produits ou de formes d'énergie qui empêchent ou qui minimisent la production de polluants et de déchets et le gaspillage, tout en réduisant, dans l'ensemble, les risques pour la santé humaine ou l'environnement.* La prévention de la pollution vise à éliminer les causes de la pollution plutôt que de traiter les déchets produits. Elle suppose une amélioration continue par des changements apportés à la conception, aux techniques, à l'exploitation et aux comportements. La prévention de la pollution favorise des changements susceptibles d'entraîner une baisse des coûts de production, un accroissement de l'efficacité et une meilleure protection de l'environnement.

Les pratiques et les techniques de prévention de la pollution sont axées sur des éléments tels que : les substances préoccupantes, l'utilisation efficace et la conservation des ressources naturelles, la réutilisation et le recyclage sur place, la substitution des matériaux et des matières premières, l'efficacité de l'exploitation, la formation, les techniques d'achat, la conception des produits, les changements de procédés, la reformulation de produits, les modifications à l'équipement et la production plus propre.

Avantages de la prévention de la pollution :
- Minimise ou enraye la production de polluants
- Évite le transfert des polluants d'un milieu à un autre
- Accélère la réduction ou l'élimination des polluants
- Réduit les risques pour la santé
- Favorise la mise au point de technologies de prévention de la pollution
- Utilise plus efficacement l'énergie, les matériaux et les ressources
- Minimise le recours à des mesures coûteuses d'application de la Loi
- Limite la responsabilité civile future avec plus de certitude
- Reconnaît que les déchets représentent un coût qui peut être réduit
- Évite dans le futur les opérations coûteuses d'assainissement
- Rend l'économie plus compétitive

LA HIÉRARCHIE DE LA [illegible] DE L'ENVIRONNEMENT

Le but à long terme de la [illegible] l'environnement consiste à [illegible] la formation de polluants et à [illegible] durables, recyclables et moins [illegible] toutes les méthodes de [illegible] nement procurent certains [illegible] demeure pas moins que c'est [illegible] hiérarchie de la protection de [illegible] trouvent les meilleures [illegible] risques à la santé humaine et à [illegible] les coûts qui y sont associés. [illegible] pollution est au sommet de la [illegible] démarches qui permettent d'éviter [illegible] production de substances [illegible] sont préférables aux autres [illegible] réutilisation et le recyclage [illegible] restauration, l'élimination, le [illegible] et la récupération de l'énergie [illegible] importantes pour les efforts de [illegible] l'environnement, mais ne sont pas [illegible] et efficaces que d'éviter la production de la pollution.

La stratégie fédérale de prévention de la pollution

La prévention de la pollution — une stratégie fédérale de mise en œuvre est le cadre stratégique dressé par le Gouvernement du Canada pour favoriser la prévention de la pollution en tant que pierre angulaire de la protection de l'environnement. Approuvée par les ministres fédéraux en juin 1995, la stratégie explique en détail la politique du gouvernement et établit, pour les mesures à prendre, des priorités fondées sur cinq buts comportant des partenariats avec des ministères et des organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, le secteur privé, la population canadienne et la communauté internationale.

Les buts de la stratégie fédérale de prévention de la pollution sont les suivants :
- Au sein du gouvernement fédéral : institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral;
- Avec d'autres gouvernements : favoriser un effort national au chapitre de la prévention de la pollution;

PRATIQUES ET TECHNIQUES DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Utiliser et conserver efficacement les ressources naturelles

Substituer des matériaux et des matières premières « plus propres » et verts

Penser « vert » pour les achats, la conception et la reformulation des produits, les changements de procédés, les modifications à l'équipement et la production

Réduire les biens de production et les déchets, réutiliser et recycler sur place

Former tout le monde en techniques de prévention de la pollution

Adopter des pratiques d'exploitation moins polluantes

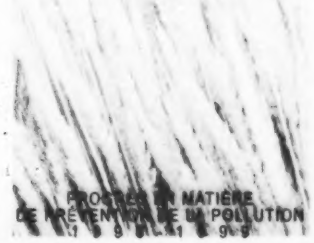

- Avec le secteur privé : créer un climat dans lequel la prévention de la pollution devient un facteur important dans les activités industrielles;
- Avec tous les Canadiens : leur offrir l'information et les outils nécessaires pour adopter des méthodes de prévention de la pollution;
- Avec la communauté internationale : participer aux initiatives internationales de prévention de la pollution.

Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution

Créé en 1992, le Comité de coordination sur la prévention de la pollution (P2C2) encourage collectivement l'application de la *Prévention de la pollution — une stratégie fédérale de mise en œuvre (1995)* en aidant à promouvoir la mise en pratique de la prévention de la pollution à l'échelle du gouvernement fédéral et auprès des clients de ce dernier. Environnement Canada préside le comité. Les membres actuels du comité, mentionnés ci-dessous, comprennent des représentants de dix ministères et organismes fédéraux, soit deux de plus qu'au cours de l'année précédente.

- Environnement Canada
- Ressources naturelles Canada
- Industrie Canada
- Le ministère de la Défense nationale
- L'Agence canadienne de développement international
- Pêches et Océans Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
- Transports Canada
- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- Agriculture et Agroalimentaire Canada

Progrès en matière de prévention de la pollution, le rapport annuel du P2C2, a été publié pour la première fois en 1996. Le présent rapport sert à renseigner les Canadiens et les hauts fonctionnaires du gouvernement à la fois des progrès nationaux en matière de prévention de la pollution et des réalisations et des réussites dans ce domaine partout au pays. En rattachant les progrès aux cinq secteurs ciblés par la stratégie fédérale de prévention de la pollution et le plan d'action, le rapport établit un cadre qui permet de surveiller le rendement et de mesurer la portée des succès fédéraux en matière d'environnement.

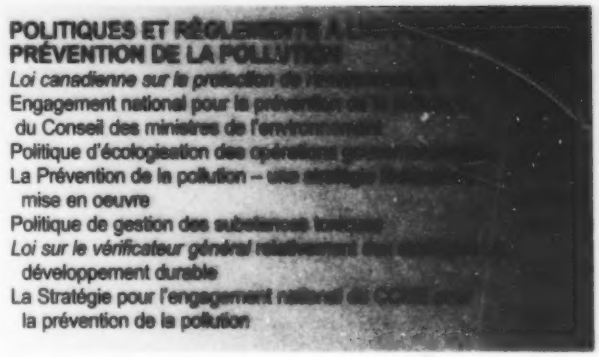

Les trois premiers rapports annuels du P2C2 ont été publiés en tant que documents d'Environnement Canada. Cette année, le rapport est publié à titre de document du Gouvernement du Canada, ce qui reflète l'importance de faire la promotion continue de la prévention de la pollution dans tous les ministères du gouvernement fédéral. Le nombre de ministères et d'organismes fédéraux qui contribuent au rapport a augmenté, passant de sept l'année dernière à 21 cette année.

La mise en pratique de la stratégie

Au Canada, la compétence en matière d'environnement est partagée par les municipalités, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) est devenu la première tribune du Canada pour les entretiens intergouvernementaux et la prise de mesures à propos des questions environnementales. Le Conseil est composé des ministres de l'Environnement fédéral, provinciaux et territoriaux. Son mandat est d'améliorer la protection de l'environnement et de promouvoir le développement durable au Canada.

En 1993, le CCME a contribué à l'évolution de la prévention de la pollution au Canada en publiant un *Engagement national pour la prévention de la pollution*. En mai 1996, le CCME se penchait encore une fois sur la prévention de la pollution en publiant *La Stratégie pour l'engagement du CCME pour la prévention de la pollution*. Cette stratégie expose une vision, une mission et des objectifs communs, ainsi que des principes directeurs pour la mise en œuvre de la prévention de la pollution par toutes les provinces, par les territoires et par le gouvernement fédéral. Tel qu'il est indiqué dans la stratégie du CCME, la prévention de la pollution est une responsabilité commune aux gouvernements, aux particuliers, ainsi qu'aux secteurs industriel, commercial, institutionnel et communautaire.

Le Gouvernement du Canada, avec des intervenants du secteur privé, des organisations environnementales non gouvernementales, des collectivités, les syndicats et les universités, met en pratique les mesures de prévention de la pollution par une combinaison d'instruments réglementaires et non réglementaires, notamment par la modernisation des lois et des règlements, la gestion des programmes nationaux, l'établissement de lignes directrices et de codes de pratiques pour les exploitations industrielles, l'appui aux initiatives volontaires, la facilitation de l'accessibilité aux outils et à l'information et la mise en œuvre des accords internationaux.

Renforcer la stratégie de prévention de la pollution

Les politiques qui appuient la prévention de la pollution sont conçues pour protéger la santé des Canadiens et de l'environnement, ainsi que pour fournir orientation et cohérence à tous les secteurs de l'économie canadienne.

Le gouvernement fédéral définit la prévention de la pollution comme suit : l'utilisation de procédés, de pratiques, de matériaux, de produits ou de formes d'énergie qui empêchent ou réduisent la production de polluants et de déchets et la génération à l'échelle locale, dans l'ensemble, des risques pour la santé humaine et l'environnement. La prévention de la pollution vise à éliminer les causes de la pollution plutôt que de traiter les déchets produits. Elle suppose une amélioration continue par des changements apportés à la conception, aux techniques d'exploitation et aux comportements. La prévention de la pollution favorise des changements susceptibles d'entraîner une baisse des coûts de production, un accroissement de l'efficacité et une meilleure protection de l'environnement.

PRATIQUES ET TECHNIQUES DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Utiliser et conserver efficacement les ressources naturelles

Substituer des matériaux et des matières premières « plus propres » et verts

Penser « vert » pour les achats, la conception et la reformulation des produits, les changements de procédés, les modifications à l'équipement et la production

Réduire les biens de production et les déchets, réutiliser et recycler sur place

Former tout le monde en techniques de prévention de la pollution

Adopter des pratiques d'exploitation moins polluantes

Les pratiques et les techniques de prévention de la pollution sont axées sur des éléments tels que les substances préoccupantes, l'utilisation efficace et la conservation des ressources naturelles, la réutilisation et le recyclage sur place, la substitution des matériaux et des matières premières, l'efficacité de l'exploitation, la formation, les technologies d'achat, la conception des produits, les changements de procédés, la reformulation de produits, les modifications à l'équipement et à la production plus propre.

Avantages de la prévention de la pollution :

- Minimise la charge de production de polluants
- Réduit le transfert des polluants d'un milieu à l'autre
- Accélère la réduction ou l'élimination des polluants
- Réduit les risques pour la santé
- Favorise la mise au point de technologies de prévention de la pollution
- Utilise plus efficacement l'énergie, les matériaux et les ressources
- Minimise le recours à des mesures coûteuses d'application de la Loi
- Limite la responsabilité civile future avec plus de certitude
- Reconnaît que les déchets représentent un coût qui peut être réduit
- Évite dans le futur les opérations coûteuses d'assainissement
- Rend l'économie plus compétitive

LA HIÉRARCHIE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le but à long terme de la protection de l'environnement consiste à prévenir le gaspillage et la formation de polluants et à produire des biens durables, recyclables et moins dangereux. Bien que toutes les méthodes de protection de l'environnement procurent certains avantages, il n'en demeure pas moins que c'est tout au haut de la hiérarchie de la protection de l'environnement que se trouvent les meilleures perspectives pour réduire les risques à la santé humaine et à l'environnement, et les coûts qui y sont associés. La prévention de la pollution est au sommet de la hiérarchie. Les démarches qui permettent d'éviter et de minimiser la production de substances polluantes et de déchets sont préférables aux autres méthodes, notamment la réutilisation et le recyclage hors installation, la restauration, l'élimination, la lutte contre la pollution et la récupération de l'énergie. Ces méthodes sont importantes pour les efforts de protection de l'environnement, mais ne sont pas aussi économiques et efficaces que d'éviter la production de déchets et la pollution.

La stratégie fédérale de prévention de la pollution

La prévention de la pollution — une stratégie habituellement mise en œuvre — est le cadre stratégique dressé par le gouvernement du Canada pour favoriser la prévention de la pollution en tant que pierre angulaire de la protection de l'environnement. Approuvée par les ministres fédéraux en juin 1995, la stratégie explique en détail la politique du gouvernement et établit, pour les mesures à prendre, des priorités fondées sur cinq buts comportant des partenariats avec des ministères et des organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, le secteur privé, la population canadienne et la communauté internationale.

Les buts de la stratégie fédérale de prévention de la pollution sont les suivants :

- Au sein du gouvernement fédéral, institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral.
- Avec d'autres gouvernements : favoriser un effort national au chapitre de la prévention de la pollution.

- Avec le secteur privé : créer un climat dans lequel la prévention de la pollution devient un facteur important dans les activités industrielles;
- Avec tous les Canadiens : leur offrir l'information et les outils nécessaires pour adopter des méthodes de prévention de la pollution;
- Avec la communauté internationale : participer aux initiatives internationales de prévention de la pollution.

Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution

Créé en 1992, le Comité de coordination sur la prévention de la pollution (P2C2) encourage collectivement l'application de la *Prévention de la pollution — une stratégie fédérale de mise en œuvre (1995)* en aidant à promouvoir la mise en pratique de la prévention de la pollution à l'échelle du gouvernement fédéral et auprès des clients de ce dernier. Environnement Canada préside le comité. Les membres actuels du comité, mentionnés ci-dessous, comprennent des représentants de dix ministères et organismes fédéraux, soit deux de plus qu'au cours de l'année précédente.

- Environnement Canada
- Ressources naturelles Canada
- Industrie Canada
- Le ministère de la Défense nationale
- L'Agence canadienne de développement international
- Pêches et Océans Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
- Transports Canada
- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- Agriculture et Agroalimentaire Canada

Progrès en matière de prévention de la pollution, le rapport annuel du P2C2, a été publié pour la première fois en 1996. Le présent rapport sert à renseigner les Canadiens et les hauts fonctionnaires du gouvernement à la fois des progrès nationaux en matière de prévention de la pollution et des réalisations et des réussites dans ce domaine partout au pays. En rattachant les progrès aux cinq secteurs cibles par la stratégie fédérale de prévention de la pollution et le plan d'action, le rapport établit un cadre qui permet de surveiller le rendement et de mesurer la portée des succès fédéraux en matière d'environnement.

Les trois premiers rapports annuels du P2C2 ont été publiés en tant que documents d'Environnement Canada. Cette année, le rapport est publié à titre de document du Gouvernement du Canada, ce qui reflète l'importance de faire la promotion continue de la prévention de la pollution dans tous les ministères du gouvernement fédéral. Le nombre de ministères et d'organismes fédéraux qui contribuent au rapport a augmenté, passant de sept l'année dernière à 21 cette année.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS À L'APPUI DE LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Loi canadienne sur la protection de l'environnement	1988
Engagement national pour la prévention de la pollution du Conseil des ministres de l'environnement	1993
Politique d'écologisation des opérations gouvernementales	1995
La Prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en oeuvre	1995
Politique de gestion des substances toxiques	1995
Loi sur le vérificateur général relativement aux stratégies de développement durable	1995
La Stratégie pour l'engagement national du CCME pour la prévention de la pollution	1996

La mise en pratique de la stratégie

Au Canada, la compétence en matière d'environnement est partagée par les municipalités, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) est devenu la première tribune du Canada pour les entretiens intergouvernementaux et la prise de mesures à propos des questions environnementales. Le Conseil est composé des ministres de l'Environnement fédéral, provinciaux et territoriaux. Son mandat est d'améliorer la protection de l'environnement et de promouvoir le développement durable au Canada.

En 1995, le CCME a contribué à l'évolution de la prévention de la pollution au Canada en publiant un *Engagement national pour la prévention de la pollution*. En mai 1996, le CCME se penchait encore une fois sur la prévention de la pollution en publiant *La Stratégie pour l'engagement du CCME pour la prévention de la pollution*. Cette stratégie expose une vision, une mission et des objectifs communs, ainsi que des principes directeurs pour la mise en œuvre de la prévention de la pollution par toutes les provinces, par les territoires et par le gouvernement fédéral. Tel qu'il est indiqué dans la stratégie du CCME, la prévention de la pollution est une responsabilité commune aux gouvernements, aux particuliers, ainsi qu'aux secteurs industriel, commercial, institutionnel et communautaire.

Le Gouvernement du Canada, avec des intervenants du secteur privé, des organisations environnementales non gouvernementales, des collectivités, les syndicats et les universités, met en pratique les mesures de prévention de la pollution par une combinaison d'instruments réglementaires et non réglementaires, notamment par la modernisation des lois et des règlements, la gestion des programmes nationaux, l'établissement de lignes directrices et de codes de pratiques pour les exploitations industrielles, l'appui aux initiatives volontaires, la facilitation de l'accessibilité aux outils et à l'information et la mise en œuvre des accords internationaux.

Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral

Les ministères fédéraux, par l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, des programmes et des projets, intègrent la prévention de la pollution à leurs activités.

ENVIRONNEMENT CANADA administre les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la prévention de la pollution (articles 34 à 42), qui interdisent le rejet de substances nocives dans l'eau où vivent des poissons. Pour certaines industries, des règlements ont été pris en vertu de la *Loi sur les pêches* en vue de limiter le rejet de substances potentiellement nocives à des niveaux qui n'ont aucun effet sur le milieu récepteur, tel que démontré par des programmes de surveillance des incidences propres à ces endroits. Les mesures de protection de l'habitat du poisson sont appliquées par Pêches et Océans Canada.

La législation et les règlements

L'examen parlementaire de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) s'est poursuivi en 1998-1999. Le projet de loi a été renvoyé au Comité permanent sur l'environnement et le développement durable, le 28 avril 1998. Les audiences se sont terminées le 25 mars 1999. La LCPE renouvelée devrait être mise en vigueur au printemps 2000, la prévention de la pollution en étant la pierre angulaire. La LCPE renouvelée confère au gouvernement de nouveaux pouvoirs qui lui permettent d'exiger la planification de mesures de prévention de la pollution pour les substances déclarées toxiques en vertu de la LCPE. En voici les autres dispositions :

- Traitement accéléré de l'évaluation et du contrôle des substances toxiques.
- Élimination progressive des substances les plus dangereuses ou voir à ce qu'elles ne soient pas rejetées dans l'environnement en quantité mesurable.
- Amélioration de l'application de la Loi.
- Protection améliorée des « dénonciateurs » pour encourager davantage de Canadiens à signaler les infractions à la LCPE.
- Coopération et partenariat plus efficaces avec les autres gouvernements et les peuples autochtones.

Puisque les défis environnementaux, les attentes et les connaissances juridiques et scientifiques changent constamment, la Loi sera réexaminée par un comité parlementaire tous les cinq ans.

En 1998, la teneur moyenne en soufre dans l'essence canadienne était de 350 parties par million (ppm), soit l'une des plus élevées du monde industrialisé. Un règlement sur la qualité de l'air qui permettrait d'abaisser la teneur admissible de soufre dans l'essence dans tout le Canada a été proposé en octobre 1998. Le règlement proposé réduirait la teneur en soufre dans l'essence à un niveau moyen de 30 ppm, c.-à-d. une baisse de 90 p. 100 par rapport à la teneur moyenne actuelle. Cette exigence serait appliquée graduellement sur trois ans, entre 2002 et 2005. Une étude conjointe de l'industrie et du gouvernement estime que sur une période de plus de 20 ans, l'essence canadienne à faible teneur en soufre empêchera plus de 2 100 décès prématurés, 93 000 incidences de bronchite chez les enfants, cinq millions d'autres incidents liés à la santé comme des crises d'asthme, et 11 millions de symptômes respiratoires aigus. De plus, l'année 1998 a été la première année complète d'application du règlement visant à limiter les niveaux de soufre dans le carburant diesel.

Le Plan fédéral de gestion du smog aide à réduire les rejets de matières particulaires et d'ozone dans l'environnement. Au cours de l'été, le smog dans tous les grands centres urbains du Canada atteint des niveaux suffisamment élevés pour constituer un risque pour la santé.

Les substances toxiques / l'assainissement de l'air

D'après les recommandations du rapport sur les options stratégiques pour l'industrie du nettoyage à sec, préparé par Environnement Canada et Santé Canada, une proposition visant à réglementer l'utilisation du perchloroéthylène (PERC), pour le nettoyage à sec est en préparation. Elle entraînerait l'élimination du service des machines de nettoyage à sec au PERC de première et de deuxième générations (c.-à-d. de 50 à 60 p. 100 des machines

existantes). La proposition précise aussi le taux de consommation de solvants des nouvelles machines de nettoyage à sec et exige la reprise par le fournisseur des résidus contaminés par le PERC. Des entretiens et des consultations sont en cours avec les associations de fabricants provinciaux au sujet de cette proposition. L'utilisation du PERC pour le nettoyage à sec devrait passer de 5,5 kilotonnes en 1994 à 2,3 kilotonnes après la date d'entrée en vigueur du règlement proposé.

Environnement Canada et Santé Canada ont terminé une version préliminaire du rapport final sur les consultations des intervenants à propos du dichlorométhane. Ce produit est un solvant à usages multiples employés dans de nombreuses applications industrielles; on l'utilise aussi comme produit chimique actif dans le décapage de peinture et les préparations de produits de nettoyage. Les mesures d'élimination recommandées dans le rapport permettraient de réduire les rejets globaux de dichlorométhane de toutes les applications de 50 p. 100; elles passeraient alors de 6 300 tonnes à 3 100 tonnes par année. Bien que la mise en œuvre des mesures ait commencé au moyen d'instruments non réglementaires, le manque de participation des secteurs de l'industrie visés a montré qu'un règlement serait plus efficace. Ce dernier est en préparation.

L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) a été créé pour fournir aux Canadiens des renseignements sur les rejets de substances polluantes dans l'air, dans l'eau et dans le sol. Cette information aide Environnement Canada à concevoir des mesures de prévention et d'atténuation de la pollution. En mars 1999, le Groupe de travail spécial sur les substances de l'INRP a remis à Environnement Canada ses recommandations visant à faire ajouter 73 nouvelles substances à l'INRP. L'Inventaire fournira désormais de l'information sur 246 substances préoccupantes, dont 20 ont été déclarées toxiques en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

TOXIQUES

(PGST) décrit un processus de gestion des : l'élimination virtuelle de l'environnement des de l'activité humaine et qui sont de la voie 1) et la gestion des autres substances pendant tout leur cycle de vie afin d'empêcher ou (substances de la voie 2). Environnement de la pollution et le principe de prudence à la 1 et de la voie 2. Le Ministère travaille actuellement à la de la quasi-élimination des substances toxiques les ont déjà été prises pour limiter sévèrement ou l'importation ou le rejet de ces substances.

d'autres ministères fédéraux et des gouvernements les substances toxiques en vertu de la *Loi* et, à ce titre, sont des partenaires clés dans et de gestion de ces substances. Le processus pour élaborer des options de gestion pour les dans le cadre de la LCPE. Quatorze tables de par secteur et sept par substance, ont été établies et Chaque table de concertation formule des la plus pratique de traiter les problèmes associés à des Des mesures de gestion sont en préparation à la suite des rapport final des tables de concertation et les travaux se les tables des cinq autres.

Fusion du métal de base *
Pétrissage des métaux *
Production d'électricité **

Dichlorométhane*
Phtalate de bis (2-éthylhexyle)
Hexachlorure de benzène

* Recommandations faites avant 1998-1999

En septembre 1998, le ministre des Affaires étrangères a présenté un document de réflexion intitulé *Vers une politique étrangère canadienne visant le Nord*. La mise en application de mesures internationales efficaces pour réduire les polluants transfrontaliers et pour contrer les changements climatiques planétaires figurera en bonne place dans la politique étrangère canadienne visant le Nord.

Environnement Canada et ses partenaires, Ressources naturelles Canada, Transports Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada, préparent actuellement la Phase 3 du Plan fédéral de gestion du smog. La Phase 3 du Plan constituera la première mesure concrète prise par le gouvernement fédéral pour se conformer aux nouvelles normes pancanadiennes sur les matières particulaires et l'ozone qui sont en voie d'élaboration sous la direction du Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

existantes). La proposition précise aussi le taux de consommation de solvants des nouvelles machines de nettoyage à sec et exige la reprise par le fournisseur des résidus contaminés par le PERC. Des entretiens et des consultations sont en cours avec les associations de fabricants provinciaux au sujet de cette proposition. L'utilisation du PERC pour le nettoyage à sec devrait passer de 3,3 kilotonnes en 1994 à 2,3 kilotonnes après la date d'entrée en vigueur du règlement proposé.

Environnement Canada et Santé Canada ont terminé une version préliminaire du rapport final sur les consultations des intervenants à propos du dichlorométhane. Ce produit est un solvant à usages multiples employés dans de nombreuses applications industrielles; on l'utilise aussi comme produit chimique actif dans le décapage de peinture et des préparations de produits de nettoyage. Les mesures d'élimination recommandées dans le rapport permettraient de réduire les rejets globaux de dichlorométhane de toutes les applications de 50 p. 100; elles passeraient alors de 50 kilotonnes à 25 kilotonnes par année. Bien que la mise en œuvre des mesures ait commencé de manière d'instruments non réglementaires, le manque de participation des secteurs de l'industrie visés a montré qu'un règlement serait plus efficace. Ce dernier est en préparation.

L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) a été créé pour fournir aux Canadiens des renseignements sur les rejets de substances polluantes dans l'air, dans l'eau et dans le sol. Cette information aide Environnement Canada à concevoir des mesures de prévention et d'atténuation de la pollution. En mars 1999, le Groupe de travail spécial sur les substances de l'INRP a remis à Environnement Canada ses recommandations visant à faire ajouter 78 nouvelles substances à l'INRP. L'Inventaire fournira désormais de l'information sur 280 substances préoccupantes, dont 20 ont été déclarées toxiques en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

GESTION DES SUBSTANCES TOXIQUES

La Politique de gestion des substances toxiques (PGST) décrit un processus de gestion des risques fondé sur deux principaux objectifs : l'élimination virtuelle de l'environnement des substances toxiques qui résultent principalement de l'activité humaine et qui sont persistantes, bioaccumulables (substances de la voie 1) et la gestion des autres substances toxiques et des substances préoccupantes pendant tout leur cycle de vie afin d'empêcher ou de minimiser leur rejet dans l'environnement (substances de la voie 2). Environnement Canada applique une démarche de prévention de la pollution et le principe de prudence à la gestion des substances de la voie 1 et de la voie 2. Le Ministère travaille actuellement à la mise en œuvre de plans d'action en vue de la quasi-élimination des substances toxiques les plus dangereuses. Des mesures nationales ont déjà été prises pour limiter sévèrement ou interdire la production, l'utilisation, l'importation ou le rejet de ces substances.

Environnement Canada, Santé Canada, d'autres ministères fédéraux et des gouvernements provinciaux se partagent la tâche de gérer les substances toxiques en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et, à ce titre, sont des partenaires clés dans l'élaboration des mesures de prévention et de gestion de ces substances. Le processus d'options stratégiques a été créé en 1994 pour élaborer des options de gestion pour les 25 substances déclarées toxiques dans le cadre de la LCPE. Quatorze tables de concertation multipartites, sept par secteur et sept par substance, ont été établies et présidées par Environnement Canada. Chaque table de concertation formule des recommandations sur la manière la plus pratique de traiter les problèmes associés à des substances toxiques précises. Des mesures de gestion sont en préparation à la suite des recommandations présentées par neuf des tables de concertation et les travaux se poursuivent pour terminer les tâches des cinq autres.

SECTEURS VISÉS

Nettoyage à sec **
Dégraissage aux solvants **
Préservation du bois
Fabrication de l'acier *
Fusion du métal de base *
Finissage des métaux *
Production d'électricité **

SUBSTANCES VISÉES

Benzidine et 3,3'-dichlorobenzidine**
Fibres de céramique réfractaire *
Paraffines chlorées à chaîne courte
Dichloroéthane
Dichlorométhane*
Phtalate de bis (2-ethylhexyle)
Hexachlorure de benzène

* Recommandations faites en 1998-1999

** Recommandations faites avant 1998-1999

En septembre 1999, le ministre des Affaires étrangères a présenté un document de réflexion intitulé Vers une politique étrangère canadienne visant le Nord. La mise en application de mesures internationales efficaces pour réduire les polluants transfrontaliers et pour contrer les changements climatiques planétaires figurera en bonne place dans la politique étrangère canadienne visant le Nord.

Environnement Canada et ses partenaires, Ressources naturelles Canada, Transports Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada, préparent actuellement la Phase 2 du Plan fédéral de gestion du smog. La Phase 2 du Plan constituera la première mesure concrète prise par le gouvernement fédéral pour se conformer aux nouvelles normes pancanadiennes sur les matières particulaires et l'ozone adoptées en vue d'éliminer sous un dénominateur commun canadien des ministres de l'Environnement.

DÉFINIR LE PRINCIPE DE PRUDENCE

« S'il existe un risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour reporter les mesures visant à prévenir la dégradation de l'environnement. »

(Déclaration de Rio, 1992)

Le développement durable et les systèmes de gestion de l'environnement

La prévention de la pollution aide à protéger l'environnement et contribue à rendre l'économie canadienne plus efficace et plus concurrentielle, ce qui en fait une démarche sûre vers la réalisation du développement durable. Vingt-sept ministères et organismes sont maintenant tenus de préparer des stratégies et des plans d'action de développement durable qu'ils doivent présenter à la Chambre des communes. La Stratégie de développement durable expose les objectifs de chaque Ministère pour ce qui est de l'intégration du développement durable à ses politiques, ses programmes et ses activités. Le Commissaire à l'environnement et au développement durable est chargé de vérifier ces stratégies. Environnement Canada a coordonné et dirigé les efforts fédéraux à l'égard du développement durable par l'entremise du Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable.

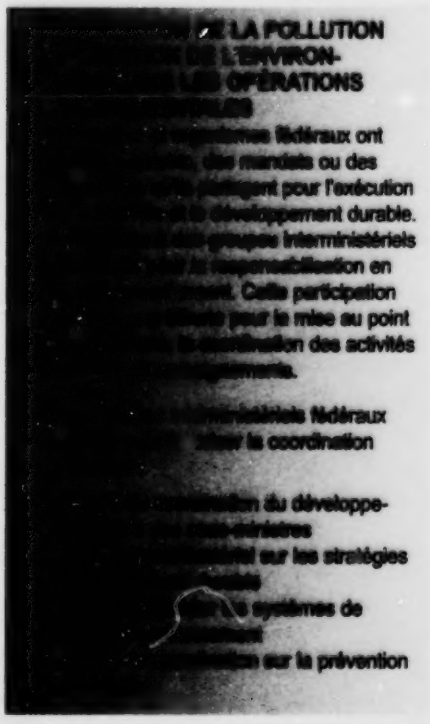

Un système de gestion environnementale (SGE) offre un cadre systématique pour l'application des pratiques, des marches à suivre et des processus conçus pour aider une organisation à gérer ses obligations en matière d'environnement, ainsi qu'à documenter, évaluer et communiquer son rendement en ce sens. Dirigé par Environnement Canada, le Comité fédéral des systèmes de gestion environnementale continue de faire avancer la mise en œuvre efficace des systèmes de gestion environnementale des ministères. Les ministères fédéraux, tels que celui des Affaires étrangères et du Commerce international, Santé Canada et Transports Canada, ont réalisé des progrès importants sur le plan de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un SGE qui comprend des principes de prévention de la pollution. Agriculture et Agroalimentaire Canada a entrepris un processus d'examen continu de la gestion environnementale du Ministère, dans le cadre de son SGE, en vue de constituer une base de vérification et de gestion de la mise en œuvre de pratiques plus efficaces et moins polluantes.

La réduction des déchets

Au cours de la période de rapport, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont détourné des sites d'enfouissement pour fins de réutilisation des déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD) dans le cas de huit projets de Travaux publics sur 43, et réutilisés sur place lorsque c'était possible. Par exemple, un projet de démolition de Pleasantville, Terre-Neuve, a permis de détourner des sites d'enfouissement pour fins de réutilisation des fenêtres, des portes, des composantes de câbles électriques, des lambris de bois, des pièces de charpente et des éléments de structure en bois, des appareils de chauffage (radiateurs, chaudières), de la tuyauterie en acier et en cuivre et l'acier de renfort des fondations de béton. Le béton lui-même a été concassé et utilisé comme remplissage sur place. Le Ministère a aussi travaillé avec la Défense nationale à rédiger deux publications à l'intention de toutes les bases des Forces canadiennes qui entreprennent des projets de CRD.

Une vérification de la gestion des déchets solides réalisée à l'administration centrale de Transports Canada a montré des améliorations au programme « Non aux déchets » du Ministère. Par exemple, la modernisation des imprimantes de réseau pour l'impression en duplex a eu pour résultat de réduire de 4 p. 100 l'usage du papier imprimé d'un seul côté.

À la base des Forces canadiennes de Greenwood, la 14e escadre a intégré le compostage à l'aide de vers à son plan de réduction des déchets pour contribuer à détourner les déchets solides des sites d'enfouissement. L'installation de

ÉCOLOGISATION DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

La politique sur l'écologisation des opérations gouvernementales réitère l'engagement du gouvernement fédéral à respecter les lois applicables en matière d'environnement, ce qui comprend, par exemple, tous les règlements fédéraux établis en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et de la *Loi sur les pêches*. La partie IV de la LCPE (1988) donne au ministre fédéral de l'Environnement le pouvoir de réglementer le traitement des déchets, les pratiques d'élimination et les émissions et les effluents découlant des activités des organisations fédérales, et de

GESTION DES DÉCHETS
- Vérifications annuelles et mises à jour de la gestion de déchets
- Élaboration et mise en œuvre de plans d'action pour la réduction des déchets
- Système de recyclage mis en place; compostage là où c'est possible
- Centralisation des activités de collecte, de stockage et d'élimination sans danger des déchets dangereux

CONSERVATION DE L'EAU / ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- Vérifications effectuées
- Élaboration et mise en œuvre de plans de conservation
- Désignation de matériel et de mécanismes de conservation de l'eau et d'économie de l'énergie en vue des achats futurs (p. ex., appareils économiseurs d'eau, approche économe d'énergie pour l'éclairage et le chauffage de l'eau)

GESTION DU PARC AUTOMOBILE
- Maximisation du rendement du carburant et utilisation de carburants de remplacement pour économiser l'énergie et réduire les émissions
- Réduction du nombre de véhicules à utilisation ministérielle
- Vérification des émissions et entretien régulier
- Recyclage de tous les fluides et les huiles utilisés dans les véhicules

ACHAT
- Inclusion de clauses « vertes » aux contrats de service et d'approvisionnement
- Minimisation de l'usage de produits chimiques nocifs (produits de nettoyage, solvants, peintures à base d'huile)

FORMATION ET SENSIBILISATION
- Formation du personnel à l'usage des méthodes et considérations aux possibilités de conservation de l'eau et d'économies d'énergie, de réduction des déchets et de prise de décisions d'achats respectueux de l'environnement
- Sensibilisation accrue des employés à l'optimisation de la prévention de la pollution dans leurs activités

MESURES CORRECTRICES
- Identification du matériel utilisant des CFC et des halons et substitution de produits chaque fois que possible
- Élimination progressive du matériel contenant des BPC et entreposage sécuritaire des BPC inutilisés
- Réservoirs de stockage de carburant conformes aux nouvelles lignes directrices et vérifiés régulièrement pour prévenir les fuites

compostage à l'aide de vers a mérité un prix du *Resource Recovery Board* du ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse pour l'initiative de fabrication la plus innovatrice. Ses avantages comprennent le détournement des déchets solides des sites d'enfouissement, ainsi que la création de deux sous-produits commercialisables : les turricules (engrais) et les vers.

Ressources naturelles Canada a considérablement réduit les déchets de ses laboratoires. Tous les tamis utilisés pour la préparation d'échantillons et l'analyse granulométrique sont maintenant en métal plutôt qu'en nylon jetable. Un tamis de métal peut remplacer de 500 à 1 000 tamis jetables, ce qui représente une réduction considérable de déchets. De même, les déchets de solvants organiques découlant de l'usage d'acétone et d'iodure de méthylène ont été éliminés par la récupération et la réutilisation des deux solvants.

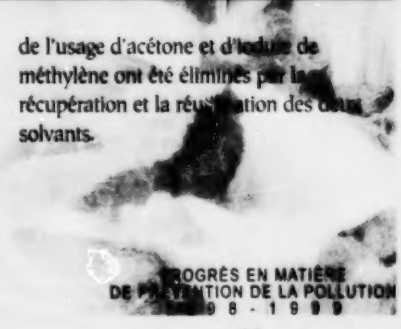

DEFINIR LE PRINCIPE DE PRUDENCE

« S'il existe un risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour reporter les mesures visant à prévenir la dégradation de l'environnement. »

(Déclaration de Rio, 1992)

Le développement durable et les systèmes de gestion de l'environnement

La prévention de la pollution aide à protéger l'environnement et contribue à rendre l'économie canadienne plus efficace et plus concurrentielle, ce qui en fait une démarche sûre vers la réalisation du développement durable. Vingt-sept ministères et organismes sont maintenant tenus de préparer des stratégies et des plans d'action de développement durable qu'ils doivent présenter à la Chambre des communes. La Stratégie de développement durable expose les objectifs de chaque Ministère pour ce qui est de l'intégration du développement durable à ses politiques, ses programmes et ses activités. Le Commissaire à l'environnement et au développement durable est chargé de vérifier ces stratégies. Environnement Canada a coordonné et dirigé les efforts fédéraux à l'égard du développement durable par l'entremise du Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable.

LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Les ministères et organismes fédéraux ont souvent des intérêts, des mandats ou des responsabilités qu'ils partagent pour l'exécution de leurs activités et le développement durable. La participation à des groupes interministériels est essentielle pour la responsabilisation en matière d'environnement. Cette participation leur procure une tribune pour la mise au point d'outils communs, la coordination des activités et l'échange de renseignements.

Les mécanismes interministériels fédéraux qui existent pour favoriser la coordination comprennent :

- **Le Comité de coordination du développement durable des sous-ministres**
- **Le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable**
- **Le Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement**
- **Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution**

Un système de gestion environnementale (SGE) offre un cadre systématique pour l'application des pratiques, des marches à suivre et des processus conçus pour aider une organisation à gérer ses obligations en matière d'environnement, ainsi qu'à documenter, évaluer et communiquer son rendement en ce sens. Dirigé par Environnement Canada, le Comité fédéral des systèmes de gestion environnementale continue de faire avancer la mise en œuvre efficace des systèmes de gestion environnementale des ministères. Les ministères fédéraux, tels que celui des Affaires étrangères et du Commerce international, Santé Canada et Transports Canada, ont réalisé des progrès importants sur le plan de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un SGE qui comprend des principes de prévention de la pollution. Agriculture et Agroalimentaire Canada a entrepris un processus d'examen continu de la gestion environnementale du Ministère, dans le cadre de son SGE, en vue de constituer une base de vérification et de gestion de la mise en œuvre de pratiques plus efficaces et moins polluantes.

La réduction des déchets

Au cours de la période de rapport, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont détourné des sites d'enfouissement pour fins de réutilisation des déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD) dans le cas de huit projets de Travaux publics sur 45, et réutilisés sur place lorsque c'était possible. Par exemple, un projet de démolition de Pleasantville Terre-Neuve, a permis de détourner des sites d'enfouissement pour fins de réutilisation des fenêtres, des portes, des composantes de câbles électriques, des lambris de bois, des pièces de charpente et des éléments de structure en bois, des appareils de chauffage (radiateurs, chaudières), de la tuyauterie en acier et en cuivre et l'acier de renfort des fondations de béton. Le béton lui-même a été concassé et utilisé comme remplissage sur place. Le Ministère a aussi travaillé avec la Défense nationale à rédiger deux publications à l'intention de toutes les bases des Forces canadiennes qui entreprennent des projets de CRD.

Une vérification de la gestion des déchets solides réalisée à l'administration centrale de Transports Canada a montré des améliorations au programme « Non aux déchets » du Ministère. Par exemple, la modernisation des imprimantes de réseau pour l'impression en duplex a eu pour résultat de réduire de 4 p. 100 l'usage du papier imprimé d'un seul côté.

À la base des Forces canadiennes de Greenwood, la 14e escadre a intégré le compostage à l'aide de vers à son plan de réduction des déchets pour contribuer à détourner les déchets solides des sites d'enfouissement. L'installation de

ÉCOLOGISATION DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

La politique sur l'écologisation des opérations gouvernementales réitère l'engagement du gouvernement fédéral à respecter les lois applicables en matière d'environnement, ce qui comprend, par exemple, tous les règlements fédéraux établis en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et de la *Loi sur les pêches*. La partie IV de la LCPE (1988) donne au ministre fédéral de l'Environnement le pouvoir de réglementer le traitement des déchets, les pratiques d'élimination et les émissions et les effluents découlant des activités des organisations fédérales, et de prendre des règlements et des lignes directrices pour la protection de l'environnement, qui s'appliquent aux terres, aux ouvrages et aux projets fédéraux. Jusqu'à maintenant, un règlement sur la destruction des BPC des installations fédérales, une ligne directrice régissant l'emploi du glycol aux aéroports fédéraux, une ligne directrice sur la gestion des réservoirs de stockage souterrains et un règlement exigeant un rapport annuel sur la conformité des réservoirs de stockage ont été adoptés en vertu de la partie IV. Des exemples des mesures de prévention de la pollution et autres mesures de protection de l'environnement qui sont prises dans tout le pays pour « écologiser » les ministères et les organismes fédéraux sont donnés ci-dessous.

GESTION DES DÉCHETS

- Vérifications annuelles et mises à jour de la gestion de déchets
- Élaboration et mise en œuvre de plans d'action pour la réduction des déchets
- Système de recyclage mis en place; compostage là où c'est possible
- Centralisation des activités de collecte, de stockage et d'élimination sans danger des déchets dangereux

MESURES PRISES

L'administration centrale du ministère de la Justice est soumise à une vérification annuelle de leur gestion des déchets par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Des programmes d'élimination totale des déchets ont été mis en œuvre avec succès par Transports Canada, la Défense nationale et Environnement Canada.

CONSERVATION DE L'EAU / ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Vérifications effectuées
- Élaboration et mise en œuvre de plans de conservation
- Désignation de matériel et de mécanismes de conservation de l'eau et d'économie de l'énergie en vue des achats futurs (p. ex., appareils économiseurs d'eau, approche économe d'énergie pour éclairage et chauffage de l'eau)

MESURES PRISES

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a fait des vérifications de l'énergie dans certains de ses bâtiments à l'étranger afin de déterminer la meilleure façon de les moderniser en vue d'en accroître l'efficacité énergétique et de trouver des moyens de réduire la consommation d'énergie.

GESTION DU PARC AUTOMOBILE

- Maximisation du rendement du carburant et utilisation de carburants de remplacement pour économiser l'énergie et réduire les émissions
- Réduction du nombre de véhicules à utilisation ministérielle
- Vérification des émissions et entretien régulier
- Recyclage de tous les fluides et les huiles utilisés dans les véhicules

MESURES PRISES

Transports Canada a aidé à réduire les émissions en adoptant l'usage de neuf véhicules bicarburant (gaz naturel/essence) dans la Région de l'Ontario.

ACHAT

- Inclusion de clauses « vertes » aux contrats de service et d'approvisionnement
- Minimisation de l'usage de produits chimiques nocifs (produits de nettoyage, solvants, peintures à base d'huile)

MESURES PRISES

Statistique Canada utilise un système automatisé d'information sur la gestion du matériel, système interne offert aux ministères fédéraux. Ce système de tenue des stocks et d'achat donne accès à tous les produits à privilégier sur le plan de l'environnement.

FORMATION ET SENSIBILISATION

- Formation du personnel à l'usage des méthodes et sensibilisation aux possibilités de conservation de l'eau et d'économies d'énergie, de réduction des déchets et de prise de décisions d'achats respectueux de l'environnement
- Sensibilisation accrue des employés à l'optimisation de la prévention de la pollution dans leurs activités

MESURES PRISES

Industrie Canada a mis au point un module de formation sur les achats verts, un ensemble de formation écologique pour les chauffeurs et un catalogue sur les produits et les sources vertes. Environnement Canada et Santé Canada ont mis au point du matériel semblable pour leurs employés.

MESURES CORRECTRICES

- Identification du matériel utilisant des CFC et des halons et substitution de produits chaque fois que possible
- Élimination progressive du matériel contenant des BPC et entreposage sécuritaire des BPC inutilisés
- Réservoirs de stockage de carburant conformes aux nouvelles lignes directrices et vérifiés régulièrement pour prévenir les fuites

MESURES PRISES

À la fin de l'année, 67 % des installations de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) étaient déclarées exemptes de BPC. TPSGC a rempli toutes les exigences du *Règlement sur l'homologation des réservoirs de stockage*. TPSGC a diminué le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone des refroidisseurs parmi les stocks de biens de TPSGC qui sont propriétés de l'État.

compostage à l'aide de vers a mérité un prix du *Resource Recovery Board* du ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse pour l'initiative de fabrication la plus innovatrice. Ses avantages comprennent le détournement des déchets solides des sites d'enfouissement, ainsi que la création de deux sous-produits commercialisables : les turricules (engrais) et les vers.

Ressources naturelles Canada a considérablement réduit les déchets de ses laboratoires. Tous les tamis utilisés pour la préparation d'échantillons et l'analyse granulométrique sont maintenant en métal plutôt qu'en nylon jetable. Un tamis de métal peut remplacer de 500 à 1 000 tamis jetables, ce qui représente une réduction considérable de déchets. De même, les déchets de solvants organiques découlant de l'usage d'acétone et d'iodure de méthylène ont été éliminés par la récupération et la réutilisation des deux solvants.

LES ACHATS VERTS

En tant que principal acheteur et gestionnaire de biens du Canada, le Gouvernement du Canada joue un rôle important dans l'évolution du dossier des achats écologiques. Les ministères et organismes fédéraux dépensent environ 10 milliards de dollars par année en contrats de biens et de services.

L'ÉNERGIE VERTE

Environnement Canada et Ressources naturelles Canada ont fixé des objectifs d'achat de 15 à 20 p. 100 d'énergie verte pour combler leurs besoins d'énergie d'ici 2010. L'énergie verte comprend l'électricité produite à partir de ressources renouvelables comme le vent, la biomasse, l'hydroélectricité au fil de l'eau ou le soleil. En remplaçant les sources traditionnelles, l'énergie verte réduit les émissions de dioxyde de carbone et d'autres polluants.

L'efficacité énergétique / la conservation de l'eau

L'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF) est un programme volontaire élaboré par Ressources naturelles Canada pour aider les ministères et les organismes du gouvernement à améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations. L'IBF permet de réduire le coût des activités gouvernementales, de créer des emplois et d'abaisser les émissions de gaz à effet de serre. Dans de nombreux bâtiments, des économies annuelles d'énergie de 10 à 15 p. 100 peuvent être réalisées au moyen de mesures relativement simples comme des tubes fluorescents et des moteurs à haut rendement, et la modernisation des systèmes de chauffage ou de climatisation. Par exemple, Santé Canada a entrepris un projet dans le cadre de l'IBF, dans son laboratoire de Scarborough, dont les économies prévues sont de 250 800 $ par année. Environnement Canada a participé à la mise en œuvre de la première IBF dans un bâtiment loué; il en est résulté des économies d'énergie pour l'État d'environ 211 000 $ par année.

Le Centre de recherches de Lethbridge d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a entrepris un projet de modernisation de l'éclairage. Non seulement cette initiative favorisera-t-elle un éclairage de meilleure qualité, mais elle permettra aussi d'économiser environ 38 000 kilowatts heures par année, soit une réduction d'environ 42 tonnes par année de dioxyde de carbone rejeté dans l'atmosphère.

La Défense nationale a réduit sa consommation d'énergie de 14 p. 100 depuis 1989-1990. Le Ministère a amélioré son rendement énergétique en adoptant de meilleures pratiques d'économies d'énergie et en examinant les possibilités de contrats permettant d'économiser l'énergie. Les contrats d'amélioration du rendement énergétique se poursuivent dans différentes bases des Forces canadiennes. De même, l'utilisation de l'eau par le Ministère a baissé de 45 p. 100 depuis 1989-1990. Ces réductions sont attribuables à la modernisation et à la rénovation des installations existantes, ainsi qu'à la conception de nouvelles installations.

Des mesures de conservation de l'eau avaient été adoptées dans 128 installations de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada qui appartiennent à l'État, à la fin de mars 1999, ce qui représente 55 p. 100 des bâtiments en superficie; une hausse considérable par rapport au 33 p. 100 de l'année dernière.

La gestion des opérations et des installations

En 1998-1999, la Section des services de soutien et des services techniques maritimes de la Garde côtière canadienne (GCC) a élaboré et mis en œuvre des politiques écologiques, avec l'aide d'Environnement Canada. Des projets pilotes comprenant des mesures de prévention de la pollution et de gestion de l'environnement ont été mis en œuvre à la base de la GCC de Prescott et à bord du NGCC SIMCOE.

Plus de la moitié des installations de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada appartenant à l'État ont été déclarées exemptes de pesticides en 1998-1999. Parmi celles qui restent, 64 ont dressé des plans de lutte intégrée contre les ravageurs, soit une amélioration importante par rapport aux 23 établis en 1997-1998. Une norme d'excellence pour la lutte antiparasitaire intégrée sera mise au point et son application sera encouragée par le Ministère.

La Défense nationale a modifié sa Politique de protection et de gérance de l'environnement, de manière à intégrer les principes de prévention de la pollution à ses activités quotidiennes. La Défense nationale a aussi élaboré un système de gestion des halocarbures, afin de gérer les halocarbures présents dans les systèmes de réfrigération, de climatisation et d'extinction des incendies. L'objet du système est de gérer et de surveiller l'usage des halocarbures, ce qui, par ailleurs, contribuera à protéger la couche d'ozone et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les Forces canadiennes ont éliminé l'utilisation du CFC-113, une substance appauvrissant la couche d'ozone, des procédés utilisés pour nettoyer les systèmes d'approvisionnement en oxygène des avions et des appareils respiratoires de plongée sous-marine, en mettant en œuvre le procédé de nettoyage des appareils à l'oxygène de la Marine américaine. De même, en examinant l'ensemble de ses activités, la Défense nationale a décelé 106 produits dangereux à risque élevé, dont 55 (52 p. 100) ont été retirés du service en 1998-1999 grâce à des techniques de prévention de la pollution.

Photo : Tamara Gates

Les analyses des gaz d'échappement des véhicules d'Environnement Canada, au Nova Scotia Community College, ont permis d'améliorer le rendement des véhicules et de réduire les émissions nocives.

Le Programme de gestion du parc automobile de Ressources naturelles Canada (RNCan) a permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant le nombre de véhicules, en améliorant l'efficacité des véhicules qui restent et en recourant à l'usage de carburants de remplacement. Depuis le 1er avril 1995, RNCan a réduit son parc automobile de 700 à 473 véhicules, soit 227 véhicules (32 p. 100). RNCan a aussi 92 véhicules à carburant de remplacement, c'est-à-dire 19 p. 100 de l'ensemble de son parc automobile.

Dans un collège communautaire de Halifax, Environnement Canada a demandé à des étudiants en technique automobile de vérifier son parc automobile de Halifax afin de déterminer s'il y avait des émissions inacceptables. Sur les 27 véhicules, sept ne respectaient pas les exigences d'Environnement Canada relativement aux émissions et ils ont été par la suite réparés et revérifiés ou remplacés. La vérification a permis d'améliorer le rendement des véhicules et de réduire les émissions de dioxyde de carbone et d'autres polluants, comme le monoxyde de carbone.

Les achats

Environnement Canada utilise maintenant les produits de nettoyage à Éco-Logo[MC] dans ses bureaux de Queen Square, à Dartmouth. Les produits de nettoyage portant l'Éco-Logo[MC] sont utilisés dans tout le bâtiment et représentent 77 p. 100 des produits de nettoyage. Les moquettes sont nettoyées avec le shampoing pour moquettes à Éco-Logo[MC], tandis que le savon à lave-vaisselle et un produit de nettoyage tout usage à Éco-Logo[MC] sont utilisés dans toutes les cuisines du personnel. L'utilisation de ces produits de nettoyage réduit l'utilisation et les rejets de produits chimiques nuisibles.

La Région de l'Atlantique d'Environnement Canada a conçu et réalisé un sondage sur les hôtels écologiques en vue de recueillir de l'information à propos des initiatives des installations hôtelières en matière d'environnement. Les résultats ont permis de donner au personnel des conseils à propos du choix des hôtels respectueux de l'environnement à la fois pour les réunions et pour l'hébergement.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada continue de lancer des offres permanentes de biens et de services écologiques. En mars 1999, il existait 70 offres permanentes écologiques, dont 56 offres permanentes nationales, 10 offres permanentes régionales et quatre offres permanentes ministérielles individuelles (pour les véhicules à carburant de remplacement).

La formation et la sensibilisation

Avec l'aide d'Environnement Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a formé un groupe de discussion en octobre 1998 en vue d'élaborer des ensembles de formation pour ses directeurs de compte internes. Après avoir reçu la formation, les directeurs de compte pourront promouvoir l'éco-efficacité (efficacité énergétique et des ressources) et soutenir les industries environnementales dans la région du Canada atlantique.

Le Programme de formation environnementale de la Défense nationale assure la formation des agents environnementaux à l'unité par des conférences sur des sujets spécialisés et une formation générale à la sensibilisation à l'environnement. En 1998-1999, 150 agents environnementaux à l'unité ont été formés, 103 membres du personnel ont assisté à des conférences spécialisées et la formation générale a été dispensée à plus de 1 500 membres du personnel. En outre, le Ministère a dépensé environ 1,4 million de dollars pour du matériel d'intervention d'urgence en cas de déversements et à peu près 400 000 $ pour la formation relative aux matières dangereuses et aux déversements dans différentes bases des Forces canadiennes.

La Région du Québec d'Environnement Canada a dispensé des cours de formation en prévention de la pollution aux employés de la Direction de la protection de l'environnement. La formation a permis de sensibiliser les 66 employés. L'objectif était d'examiner la Stratégie fédérale de prévention de la pollution et le plan d'action et d'accroître les activités de prévention de la pollution dans la région. De même, la Région du Pacifique et du Yukon d'Environnement Canada a communiqué de l'information sur la prévention de la pollution au cours d'un atelier à 85 p. 100 du personnel de la protection de l'environnement de Whitehorse.

Progrès réalisés avec d'autres gouvernements

Tous les niveaux d'administration publique au Canada travaillent en étroite collaboration afin de s'assurer que la protection de l'environnement est efficace et efficiente.

Les partenaires nationaux

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) favorise la collaboration et la coordination dans les dossiers intergouvernementaux comme la gestion des déchets, la pollution atmosphérique et les produits chimiques toxiques. Dans le cadre du mandat du CCME, les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux établissent des normes pancanadiennes pour les substances prioritaires, y compris le mercure, les dioxines et les furannes, l'ozone et les particules et le benzène. Chaque norme est accompagnée d'un plan d'action visant leur surveillance étroite ou leur quasi-élimination de sources particulières ou de catégories de sources. Ces plans définiront les changements nécessaires pour atteindre les objectifs requis qui consistent à respecter et à maintenir les normes pour une source ou une catégorie de sources données.

Les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux

Le Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada et les organismes des ressources en eau des gouvernements provinciaux ont commencé à remplacer les manomètres à mercure par des instruments électroniques aux stations limnigraphiques de tout le Canada. Depuis avril 1996, 56 p. 100 ou 466 des 828 manomètres à mercure ont été remplacés. Le remplacement complet devrait permettre d'éliminer 281 kilogrammes de mercure.

En octobre 1998, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Environnement et de l'Énergie se sont rencontrés à Halifax pour signer la Stratégie pancanadienne sur les pluies acides pour l'après-2000. En vertu de la Stratégie, les gouvernements s'engagent à établir des objectifs de réduction des émissions de dioxyde de soufre et un calendrier de mise en œuvre. Conformément à la démarche de prévention de la pollution, les gouvernements s'engagent également à faire en sorte que les régions non polluées (celles où la charge critique n'est pas encore dépassée) demeurent non polluées et à adopter des mesures de prévention de la pollution pour toutes les nouvelles sources de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote.

Les ministres des Affaires étrangères et des Affaires indiennes et du Nord canadien ont été les hôtes de la première réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique à Iqaluit, en septembre 1998. Le Conseil s'est penché sur la protection de l'environnement arctique et sur le développement durable comme moyens d'améliorer la santé économique et le bien-être des Canadiens dans le Nord. Les activités de prévention de la pollution étaient à l'ordre du jour.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Environnement Canada et Santé Canada ont parrainé la Conférence sur l'environnement des Premières Nations maritimes Wskitqamu, qui portait sur les problèmes environnementaux auxquels font face les Premières Nations, et y ont également participé. Des représentants d'environ 60 Premières Nations ont assisté à la conférence de deux jours qui visait à améliorer la sensibilisation à l'égard des questions environnementales, la prévention de la pollution étant mise en valeur comme démarche privilégiée.

La Ville de Toronto, la *Toronto Renewable Energy Co-operative* et Environnement Canada négocient avec *Ontario Hydro* la construction de deux éoliennes en bordure de l'eau, à Toronto. Chaque éolienne produira 1 400 mégawatts-heures, c'est-à-dire suffisamment pour combler les besoins de 250 à 300 foyers par année. L'énergie éolienne ne produit aucun dioxyde de carbone, ni dioxyde de soufre, ni oxyde d'azote.

L'Initiative de l'écosystème du bassin géorgien a été lancée officiellement en décembre 1998 par Environnement Canada et le ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs de la Colombie-Britannique. Elle est réalisée en partenariat avec les administrations fédérales, provinciales et locales, les Premières Nations et

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

les collectivités, l'industrie, l'université et les organisations non gouvernementales. Dans l'ensemble, plus de 100 projets ont été entrepris en 1998-1999, pour l'assainissement de l'air et de l'eau et pour la préservation et la protection des espèces et de leur habitat. Certains projets fourniront aux administrations locales et aux collectivités des renseignements scientifiques et des outils qui les aideront à améliorer la qualité de l'environnement et la prise de décisions avisées à propos de la planification régionale et des stratégies de croissance, des plans de gestion de déchets liquides, ainsi que la prise de décisions quotidiennes tenant compte de la durabilité.

L'Accord Canada-Ontario sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO) coordonne les mesures fédérales et provinciales visant à permettre au Canada de respecter les engagements qu'il a pris en vertu de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. En vertu de l'ACO, le Programme Grands Lacs 2000 a réalisé des progrès mesurables sur le plan de l'environnement, dans l'écosystème du bassin des Grands Lacs grâce aux efforts coopératifs de sept ministères fédéraux et de quatre ministères provinciaux. Ainsi, depuis 1994, les polluants dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers de l'Ontario ont diminué de plus de 82 p. 100 et les rejets de dioxines et de furannes ont accusé une baisse de 77 p. 100.

L'Initiative des écosystèmes des rivières du Nord a été annoncée en février 1999 afin de limiter les répercussions d'un nombre croissant de projets de développement industriel, particulièrement des projets de fabriques de pâtes et papiers et d'exploitation de sables bitumineux, dans les bassins des rivières de la Paix, Athabasca et des Esclaves. Par cette initiative, les gouvernements du Canada, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest mettront l'accent sur les problèmes de prévention de la pollution, de contaminants et de nutriments, de perturbation du système endocrinien du poisson, d'oxygène dissous, d'hydrologie et d'eau potable.

La Municipalité régionale de Halifax a mis en œuvre la première étape de son Plan de prévention de la pollution avec l'aide technique continue et les conseils stratégiques à propos de l'élimination à la source fournis par Environnement Canada et le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse. Les initiatives réglementaires comprennent l'obtention de modifications à des lois provinciales qui tiennent compte des changements apportés aux règlements administratifs municipaux à l'égard de la prévention de la pollution et de l'amélioration de l'application de la loi. Les volets informatifs visaient les secteurs de l'impression photographique, de la finition des métaux et de la réparation de carrosseries automobiles, sujets abordés dans le cadre de visites de promotion de la conformité. Les participants ont aussi été sensibilisés au soutien technique offert par le Centre d'éco-efficacité de Burnside.

La première réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique, à Iqaluit, en septembre 1998, a porté sur la protection de l'environnement arctique et le développement durable

Les mesures pour contrer les changements climatiques

En avril 1998, le Canada a signé le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques et a pris l'engagement de réduire ses émissions de gaz à effet de serre à 6 p. 100 de moins que les niveaux de 1990, entre 2008 et 2012. Le Secrétariat national des changements climatiques, qui comprend des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, travaille à l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre afin de permettre au Canada de respecter son engagement. L'établissement de cette stratégie passe par la mise sur pied de 16 tables de concertation dans le cadre desquelles 450 spécialistes représentant les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les universités et d'autres organismes définissent et évaluent les possibilités de réduction des gaz à effet de serre. Les tables de concertation présentent des rapports aux représentants fédéraux et provinciaux de l'énergie et de l'environnement. La Stratégie nationale doit être terminée d'ici la fin de 2000.

PRIX DU CCME POUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DE 1998

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) accorde une reconnaissance aux entreprises et aux organisations qui font preuve d'innovation ou de leadership dans la prévention de la pollution. Les prix du CCME pour la prévention de la pollution de 1998 ont été remis aux personnes suivantes :

Canadian Auto Collision, de Brantford, en Ontario, pour avoir réduit considérablement l'émission de la production de composés organiques volatiles et de poussière dans son atelier de réparation modifications apportées en matière de procédé et de peinture ont contribué à améliorer la qualité de l'air.

Lennox Industries (Canada) Ltd., d'Etobicoke, en Ontario, pour avoir réalisé par le biais de son économies d'énergie et avoir éliminé l'utilisation de 16 substances toxiques, dont certaines sont visées par Ontario.

Ford Motor Company of Canada, Limited, usine de coulage de Windsor, en Ontario, pour l'utilisation de la technique d'ozonation qui lui a permis de réduire le cyanure de 70 p. 100. Mentionnons aussi programmes de réduction des particules et des odeurs visant l'assainissement de l'air, et de réduction et de recirculation des phénols visant l'assainissement de l'eau.

Amici Enterprises Inc. de Calgary, en Alberta, pour sa bande transporteuse écologique, qui est réutilisable et légère. Elle offre une solution de rechange efficace, facile à nettoyer, peu coûteuse, biliser et protéger les chargements de palettes. L'utilisation de la bande transporteuse d'Amici déchets d'emballages plastiques produits et éliminés.

Pour plus de détails sur le CCME et ces prix, consultez la site Web du CCME à l'adresse

les collectivités, l'industrie, l'université et les organisations non gouvernementales. Dans l'ensemble, plus de 100 projets ont été entrepris en 1998-1999, pour l'assainissement de l'air et de l'eau et pour la préservation et la protection des espèces et de leur habitat. Certains projets fourniront aux administrations locales et aux collectivités des renseignements scientifiques et des outils qui les aideront à améliorer la qualité de l'environnement et la prise de décisions avisées à propos de la planification régionale et des stratégies de croissance, des plans de gestion de déchets liquides, ainsi que la prise de décisions quotidiennes tenant compte de la durabilité.

L'Accord Canada-Ontario sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO) coordonne les mesures fédérales et provinciales visant à permettre au Canada de respecter les engagements qu'il a pris en vertu de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. En vertu de l'ACO, le Programme Grands Lacs 2000 a réalisé des progrès mesurables sur le plan de l'environnement, dans l'écosystème du bassin des Grands Lacs grâce aux efforts coopératifs de sept ministères fédéraux et de quatre ministères provinciaux. Ainsi, depuis 1994, les polluants dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers de l'Ontario ont diminué de plus de 82 p. 100 et les rejets de dioxines et de furannes ont accusé une baisse de 77 p. 100.

L'Initiative des écosystèmes des rivières du Nord a été annoncée en février 1998 afin de limiter les répercussions d'un nombre croissant de projets de développement industriel, particulièrement des projets de fabriques de pâtes et papiers et d'exploitation de sables bitumineux, dans les bassins des rivières de la Paix, Athabasca et des Esclaves. Par cette initiative, les gouvernements du Canada, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest mettront l'accent sur les problèmes de prévention de la pollution, de contaminants et de nutriments, de perturbation du système endocrinien du poisson, d'oxygène dissous, d'hydrologie et d'eau potable.

La Municipalité régionale de Halifax a mis en œuvre la première étape de son Plan de prévention de la pollution avec l'aide technique continue et les conseils stratégiques à propos de l'élimination à la source fournis par Environnement Canada et le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse. Les initiatives réglementaires comprennent l'obtention de modifications à des lois provinciales qui tiennent compte des changements apportés aux règlements administratifs municipaux à l'égard de la prévention de la pollution et de l'amélioration de l'application de la loi. Les volets informatifs visaient les secteurs de l'impression photographique, de la tinition des métaux et de la réparation de carrosseries automobiles, sujets abordés dans le cadre de visites de promotion de la conformité. Les participants ont aussi été sensibilisés au soutien technique offert par le Centre d'éco-efficacité de Burnside.

Les mesures pour contrer les changements climatiques

En avril 1998, le Canada a signé le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques et a pris l'engagement de réduire ses émissions de gaz à effet de serre à 6 p. 100 de moins que les niveaux de 1990, entre 2008 et 2012. Le Secrétariat national des changements climatiques, qui comprend des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, travaille à l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre afin de permettre au Canada de respecter son engagement. L'établissement de cette stratégie passe par la mise sur pied de 10 tables de concertation dans le cadre desquelles 450 spécialistes représentant les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les universités et d'autres organismes définissent et évaluent les possibilités de réduction des gaz à effet de serre. Les tables de concertation présentent des rapports aux représentants fédéraux et provinciaux de l'énergie et de l'environnement. La Stratégie nationale doit être terminée d'ici la fin de 2000.

PRIX DU CCME POUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DE 1998

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) accorde une reconnaissance nationale aux entreprises et aux organisations qui font preuve d'innovation ou de leadership dans le domaine de la prévention de la pollution. Les prix du CCME pour la prévention de la pollution de 1998 ont été remis aux entreprises suivantes :

Canadian Auto Collision, de Brantford, en Ontario, pour avoir réduit considérablement l'utilisation de solvants et la production de composés organiques volatiles et de poussière dans son atelier de réparation automobile. Les modifications apportées en matière de procédé et de peinture ont contribué à améliorer la qualité de l'air.

Lennox Industries (Canada) Ltd., d'Etobicoke, en Ontario, pour avoir réduit les gaz à effet de serre par des économies d'énergie et avoir éliminé l'utilisation de 16 substances toxiques dans ses usines de fabrication en Ontario.

Ford Motor Company of Canada, Limited, usine de coulage de Windsor, en Ontario, pour son emploi innovateur de la technique d'ozonation qui lui a permis de réduire le cyanure de 70 p. 100 dans ses eaux usées; pour ses programmes de réduction des particules et des odeurs visant l'assainissement de l'air, et pour ses programmes de réduction et de recirculation des phénols visant l'assainissement de l'eau.

Amici Enterprises Inc. de Calgary, en Alberta, pour sa banderoleuse écologique, une banderoleuse de palettes réutilisable et légère. Elle offre une solution de rechange efficace, fiable et écologique au film étirable pour stabiliser et protéger les chargements de palettes. L'utilisation de la banderoleuse écologique réduit la quantité de déchets d'emballages plastiques produits et éliminés.

Pour plus de détails sur le CCME et ces prix, consultez le site Web du CCME, au http://www.ccme.ca.

Progrès réalisés avec le secteur privé

Grâce à des partenariats, les ministères fédéraux préviennent la pollution en facilitant le développement et l'adoption dans le secteur privé de procédés moins polluants et de technologies écologiques.

LES SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Pour connaître la capacité de prévention de la pollution des meilleures entreprises de service et de technologie du Canada, visitez Solutions environnementales canadiennes (SEC), à http://strategis.ic.gc.ca/SEC. Conçu par Industrie Canada, ce site reçoit plus de 24 000 visites par mois.

La prévention de la pollution industrielle

Le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) est une initiative de prévention et de réduction de la pollution à laquelle participent plusieurs intervenants comme l'industrie, les organismes de santé et les associations professionnelles, ainsi que les gouvernements à travers le Canada. ARET vise, à l'aide de mesures volontaires, la quasi-élimination de 30 substances toxiques persistantes et bioaccumulables, et des réductions importantes des émissions de 87 autres substances toxiques. Dans l'ensemble, les rejets de produits toxiques visés par le programme ARET ont diminué de 52 p. 100 comparativement aux niveaux de 1993 (27 p. 100 comparativement aux niveaux de 1995). Une mise à jour sera publiée au début de 2000. Elle décrira les résultats obtenus jusqu'en décembre 1998.

Environnement Canada a participé aux comités consultatifs des projets pilotes de prévention de la pollution industrielle du ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs de la Colombie-Britannique, entrepris à l'usine d'engrais de Cominco, à Trail, et à l'aluminerie Alcan de Kitimat. Les plans de prévention de la pollution de ces deux grandes installations industrielles sont terminés et leur mise en œuvre est commencée.

Environnement Canada a examiné l'intégration de la prévention de la pollution à la conception d'un nouveau terminal pour le soufre, une nouvelle usine de béton tout préparé et une nouvelle usine de traitement de l'asphalte dans le bassin du Fraser, en Colombie-Britannique. Les lignes directrices pour la prévention de la pollution dans ces secteurs et d'autres secteurs industriels ont été antérieurement publiées par Environnement Canada dans le cadre du Plan d'action du Fraser. Le rapport final du Plan d'action du Fraser peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.pyr.ec.gc.ca.

Environnement Canada, le ministère de l'Environnement du Québec et de nombreux partenaires ont lancé la phase III du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, qui se terminera en 2003. Les activités et les projets entrepris avec des entreprises du secteur des affaires et de l'industrie seront axés sur une démarche de prévention de la pollution. La composante industrielle et urbaine du plan vise 60 usines dans trois secteurs industriels : les produits chimiques, la métallurgie et le traitement des métaux. Les activités de la phase III favoriseront les actions volontaires et les bonnes pratiques de gestion de l'environnement, ainsi que la mise en œuvre des initiatives de prévention de la pollution conçues pour réduire l'utilisation de 18 substances toxiques. Lancé en 1988, le Plan d'action a atteint 96 p. 100 de réduction des effluents toxiques rejetés par 50 usines industrielles hautement prioritaires au cours des dix premières années de son application. Les études, les rapports et les fiches d'information au sujet du plan et de ses résultats sont maintenant accessibles sur le site Internet du programme à l'adresse : http://www.slv2000.qc.ec.gc.ca.

L'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada (OEE) gère des programmes qui visent tous les consommateurs d'énergie et qui encouragent les partenariats et les investissements économiques. Parmi les premiers indicateurs de réussite des programmes de l'OEE pour 1999, citons :

- Des niveaux de rendement minimaux sont désormais imposés par règlements pour plus de 20 produits consommateurs d'énergie qui comptent pour 65 p. 100 de toute l'utilisation de l'énergie résidentielle. Ces règlements ont énormément amélioré l'efficacité énergétique du nouvel équipement et des nouveaux appareils ménagers.
- Le Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC) a reçu 147 demandes de subvention en vue de compenser les coûts supplémentaires pour concevoir des bâtiments commerciaux plus éconergétiques. Huit projets ont reçu des fonds au cours de la première année (1998-1999) de ce programme triennal.

- Plus de 249 entreprises industrielles représentant environ 75 p. 100 de l'utilisation d'énergie industrielle ont été recrutées comme Innovateurs énergétiques industriels, consentant par le fait même à adopter et à atteindre des objectifs volontaires d'efficacité énergétique.

Les initiatives sectorielles

Agriculture

Le Programme national de conservation des sols et de l'eau d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, d'une valeur de 10 millions de dollars, a financé en 1998-1999 des initiatives qui favorisent la durabilité environnementale dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Par exemple, le programme a contribué à l'expansion de clubs de fermes écologiques au Québec. Chaque club embauche un expert en agriculture et en environnement; ces conseillers travaillent avec chaque membre à mettre en œuvre les méthodes écologiques qui conviennent le mieux à son exploitation. Les membres du club apprennent de nouvelles méthodes au sujet de l'utilisation d'engrais, de pesticides, de la conservation des sols et de la gestion des ressources en eau. En 1998-1999, il y avait 53 de ces clubs, auxquels adhéraient 2 000 membres. D'autres exemples d'initiatives du programme sont décrits à l'adresse Internet suivante : http://www.agr.ca/cb/water.

En 1998-1999, la Stratégie de gestion environnementale de l'industrie porcine, partenariat tripartite de l'industrie porcine et des gouvernements fédéral et provinciaux, a facilité une démarche coordonnée en vue de trouver des solutions efficaces et abordables aux enjeux environnementaux auxquels est confrontée l'industrie. Les principaux enjeux étaient : les odeurs, la pollution atmosphérique, la qualité du sol et de l'eau. Les résultats de la stratégie comprennent notamment le lancement de « Fumier Net » qui fournit de l'information sur les recherches en cours, les technologies existantes et les pratiques de gestion exemplaires. La stratégie est financée et dirigée par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Pour plus de renseignements à son sujet, consultez http://res.agr.ca/manurenet.

Environnement Canada a mis en place un projet de prévention de la pollution causée par le fumier de bétail en 1996. Le projet est coprésidé par Environnement Canada et la *Christian Farmers Federation of Ontario* et est financé par différents organismes agricoles et ministères du Gouvernement de l'Ontario. Le principal objectif du projet est de trouver certaines solutions vérifiables qui permettraient de réduire la destruction des poissons et la détérioration de l'habitat du poisson et de la qualité de l'eau attribuables aux rejets de fumier et au ruissellement des exploitations d'élevage. Quatre brochures ont été préparées et distribuées dans tout l'Ontario. Elles décrivent les problèmes environnementaux causés par les rejets de fumier et encouragent les agriculteurs à gérer leurs ressources de fumier de façon avisée en appliquant des méthodes de gestion qui assurent la protection de l'environnement et qui améliorent leur exploitation agricole.

L'industrie de l'automobile

Le Projet de prévention de la pollution dans le secteur de la fabrication automobile canadien visant à réduire les substances toxiques dans ce secteur de l'industrie a été lancé par l'Association canadienne des constructeurs d'automobiles, DaimlerChrysler Canada Inc., Ford du Canada Limitée, General Motors du Canada Limitée, le ministère ontarien de l'Environnement et Environnement Canada. La réduction totale des émissions depuis 1992 s'élève à plus de 345 000 tonnes de polluants. Les 12 600 tonnes de réduction de cette année comprennent 1 000 tonnes de composés organiques volatils et 70 tonnes de métaux lourds. Le projet a été amélioré afin de favoriser de meilleurs comptes rendus et de meilleures vérifications.

Le groupe de travail du projet de prévention de la pollution de l'Association des fabricants de pièces d'automobile (AFPA) a publié son troisième rapport d'étape en décembre 1998. Le ministère ontarien de l'Environnement et d'autres groupes participent au groupe de travail de l'AFPA, tout comme Environnement Canada, qui fournit des lignes directrices, des conseils techniques et des fonds. Six entreprises de l'AFPA faisaient partie du groupe de travail du projet, tandis que 11 sociétés membres ont contribué au total à 44 études de cas documentées. Plus de 1 189 tonnes de substances préoccupantes, dont le chrome, l'aluminium, le xylène, le trichloroéthane et l'acide chromique, ont été réduites ou éliminées dans le cadre des 44 études de cas depuis décembre 1993. Environ 70 p. 100 des membres de l'AFPA, ou plus de 180 entreprises, se sont engagés à appliquer la norme ISO 14001 (norme concernant les systèmes de gestion de l'environnement) en 1999. Un guide de mise en œuvre d'ISO 14001 a été élaboré pour les entreprises qui fabriquent des pièces automobiles au Canada.

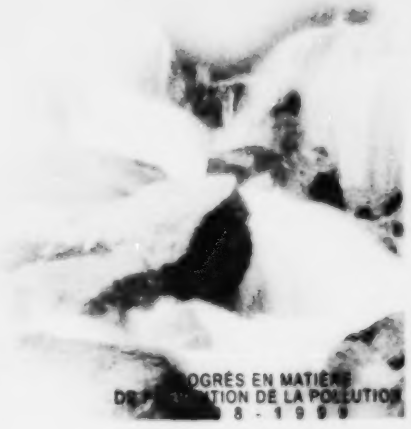

INFORMATION UTILE SUR L'ENVIRONNEMENT S'ADRESSANT AUX ENTREPRISES

Visitez le Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes, un guichet unique d'information et de services à l'intention des petites et moyennes entreprises canadiennes visant à leur permettre d'améliorer leur rendement environnemental, à http://virtualoffice.ic.gc.ca/bepo. Ce site a été conçu conjointement par Industrie Canada et Environnement Canada. Il reçoit plus de 10 000 visites par mois et est mis à jour régulièrement.

Construction

Industrie Canada coordonne un groupe de travail pluriministériel de l'industrie visant à élaborer un protocole des pratiques exemplaires pour le détournement des déchets solides de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). Le projet permettra d'élaborer des dispositions à inclure dans tous les contrats lorsque le propriétaire veut s'assurer que les déchets de CRD sont traités d'une manière écologique. Le coût du projet est assumé par tous les ministères fédéraux en cause : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Environnement Canada, le ministère de la Défense nationale, Construction de Défense Limitée (société d'État) et Industrie Canada.

Nettoyage à sec

En collaboration avec le ministère ontarien de l'Environnement et trois associations d'entretien des tissus, la Région de l'Ontario d'Environnement Canada a donné, en 1998, des lignes directrices, des conseils techniques et un soutien financier dans le cadre de cinq ateliers d'information concernant le règlement fédéral proposé sur le perchloroéthylène (PERC), la prévention de la pollution et le nettoyage par voie humide. De même, dans la Région du Québec, Environnement Canada a élaboré un programme de formation sur les pratiques environnementales exemplaires dans le domaine du nettoyage à sec, en collaboration avec le Regroupement des experts en entretien des textiles du Québec (REETEX).

Finances

La Région de l'Atlantique d'Environnement Canada a entrepris une étude visant à évaluer l'efficacité de 16 établissements de crédit privés et publics, en vue de promouvoir la prévention de la pollution en tant que moyen de réduire les risques environnementaux. De plus, le rapport fournit un résumé des pratiques exemplaires définies au cours du sondage effectué dans le cadre de l'étude. Des établissements de crédit, des petites et moyennes entreprises, des bibliothèques au Canada et des États-Unis et des ministères en ont demandé plus de 200 exemplaires. On peut consulter le rapport à l'adresse suivante : http://www.atl.ec.gc.ca/reports/creditworthiness_f.html

Marinas et ports

Une politique nationale et un système de gestion de l'environnement des ports pour petits

Un groupe de travail pluriministériel d'Industrie Canada élabore un protocole des pratiques exemplaires pour le recyclage des déchets solides provenant des secteurs de la construction, de la rénovation et de la démolition.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

bateaux ont été élaborés en 1997 par Pêches et Océans Canada afin de tenir compte des répercussions environnementales des activités dans les ports où la pêche est pratiquée. En 1998-1999, le Ministère a établi et mis en œuvre des plans de gestion de l'environnement pour 230 des 522 administrations portuaires pour petits bateaux.

En Ontario, Environnement Canada, avec la ville d'Oshawa et la Commission portuaire d'Oshawa a terminé la première étape du projet de site de démonstration de la prévention de la pollution dans le port d'Oshawa, afin de régler le problème des sédiments contaminés. Ce projet porte sur la gestion des sédiments, le dragage, l'utilisation avantageuse des résidus de dragage, les méthodes de rechange pour le traitement des matières de dragage actuelles et la quantification et l'élimination des sédiments ainsi que des contaminants connexes de sources ponctuelles et diffuses. Une vérification environnementale du port de plaisance d'Oshawa a été entreprise et des recommandations ont été faites à l'égard de la prévention de la pollution, y compris d'autres méthodes de gestion des matières dangereuses, le recyclage, l'entreposage des bateaux et la régulation du ruissellement des terrains. La ville d'Oshawa a aussi fourni des technologies de remplacement qui pourraient permettre de réduire l'introduction des matières plastiques et des sédiments dans le port d'Oshawa.

Traitement de surface des métaux

Le groupe de travail, formé en vertu du protocole d'entente conclu par plusieurs associations de l'industrie du traitement de surface des métaux, le ministère de l'Environnement de l'Ontario et Environnement Canada, a publié son cinquième rapport d'étape en septembre

1998. Vingt-deux entreprises de traitement de surface des métaux adhèrent à ce projet de prévention de la pollution, qui compte un total de 29 études de cas documentées. Quatre-vingt employés de 31

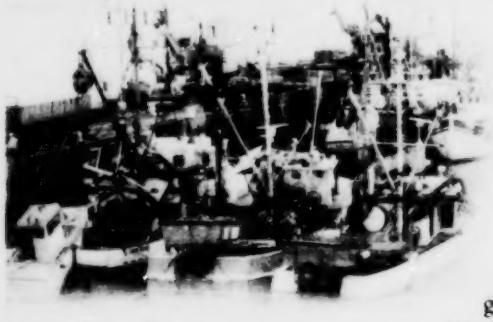

Le ministère des Pêches et des Océans a travaillé avec les administrations des ports pour petits bateaux, afin d'établir et de mettre en œuvre des plans de gestion de l'environnement.

organisations ont terminé leur formation en planification de la prévention de la pollution. Plus de 234 tonnes de déchets ont été restreintes ou éliminées en 1998-1999, pour un total d'environ 2 186 tonnes, pour l'ensemble du projet, depuis juin 1993.

Exploitation minière

Le Programme d'effluents des mines, mis en application par la Direction de la technologie minérale CANMET, Ressources naturelles Canada, a pour objet de réaliser des travaux de recherche et développement (R-D) liés à la prévention et au traitement des effluents des mines, des fabriques et de la métallurgie. Les activités du programme comprennent des travaux de R-D techniques à l'échelle expérimentale et pilote, et des projets internationaux de transfert de technologie. Ses partenaires comprennent l'industrie minière, des gouvernements provinciaux, des associations, des universités, d'autres organismes de recherche et des entreprises d'experts-conseils, ainsi que des gouvernements étrangers. Ses résultats incluent notamment la réduction des eaux d'exhaure acide grâce à la mise au point d'inhibiteurs efficaces, une meilleure élimination des sulfosels et de l'ammoniac dans les effluents des fabriques, de meilleurs outils de gestion de l'eau et une meilleure récupération des métaux dans les déchets solides et liquides. Il existe un autre programme du même genre, le Programme de neutralisation des eaux d'exhaure dans l'environnement minier 2000 (NEDEM2000), qui vise à diffuser de l'information à l'échelle nationale et internationale sur l'exhaure acide.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces programmes, visitez les sites suivants : http://envirolab.nrcan.gc.ca et http://mend2000.nrcan.gc.ca.

L'industrie de l'imprimerie et graphisme

L'industrie de l'imprimerie, à la grandeur du Canada, s'est associée à des organismes gouvernementaux afin d'élaborer des programmes sectoriels de gestion de l'environnement basés sur les principes de prévention de la pollution. Les activités dans tout le pays comprennent le projet d'imprimerie écologique dans l'Atlantique, *CleanPrint Ontario*, le *B.C. Printing Project*, le *Manitoba Green Printing Project* et l'Association des arts graphiques du Québec. Ces programmes résultent de la collaboration des associations régionales des imprimeurs et des organismes gouvernementaux, y compris des bureaux régionaux d'Environnement Canada. Les programmes aident les imprimeurs à réduire ou à éliminer les déchets, à la source, par des mesures volontaires favorisant le respect de l'environnement, l'amélioration des activités, une réduction des déchets et des économies financières. Pour plus de renseignements, consultez : http://www.cleanprint.org.

Moteurs récréatifs, utilitaires et hors route

Environnement Canada a négocié des protocoles d'entente avec des groupes de l'industrie qui fabriquent des moteurs de véhicules récréatifs et utilitaires, y compris des moteurs diesel hors route, afin qu'ils fournissent volontairement des moteurs moins polluants au marché canadien. Ces moteurs sont utilisés pour des produits tels que des embarcations, des scies mécaniques, des tondeuses à gazon, du matériel de construction et de l'équipement agricole. Les protocoles visent à obtenir des avantages à court terme pour l'environnement et pourraient servir de préliminaire à un règlement futur sur les émissions.

Tourisme

L'Association des hôtels du Canada, en partenariat avec *Terra Choice Environmental Services* et Environnement Canada a établi un programme de cote écologique feuille verte pour le secteur hôtelier. Dans le cadre de ce programme, la gestion environnementale des activités hôtelières est cotée. En mars 1999, 19 hôtels avaient reçu une cote écologique.

Transports

L'aéroport international de Hamilton a été déclaré site de démonstration pour la prévention de la pollution en 1997 dans le cadre d'un partenariat entre Environnement Canada et *TradePort International*, administrateur de l'aéroport. Parmi les projets qui ont été couronnés de succès, notons l'utilisation d'appareils de lavage des pièces fonctionnant avec des produits à base d'eau, de technologies d'entretien des batteries, d'huiles hydrauliques à base de canola, d'absorbants de combustible compostables, de dégraissants et nettoyants écologiques (Éco-Logo^{MC}), la collecte, la récupération et la réutilisation du glycol, un système de gestion des matières dangereuses et des peintures à base d'eau. Ces initiatives de prévention de la pollution ont diminué l'utilisation des substances dangereuses, réduit le volume des matières dangereuses produites, abaissé les frais d'exploitation et amélioré la santé et la sécurité sur les lieux de travail. Un film vidéo sur la prévention de la pollution dans les aéroports a été réalisé au sujet des résultats de ce projet.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

La formation et la sensibilisation

En collaboration avec le Centre de toxicologie du Québec, le Comité de santé environnementale du Québec et l'Association des hôpitaux du Québec, Environnement Canada a financé un atelier de formation sur la gestion du mercure dans les établissements de santé. L'atelier porte sur les mesures de prévention conçues pour réduire l'utilisation du mercure à la source et pour promouvoir le recours à des solutions de remplacement du matériel et des instruments. Parmi les autres points soulevés, mentionnons les pratiques actuelles, les risques et la prévention. Une centaine de participants étaient présents.

Environnement Canada favorise les achats écologiques dans les secteurs institutionnel, commercial et industriel du Manitoba, en appuyant le réseau des achats écologique du Manitoba. En 1998-1999, quatre projets pilotes ont été réalisés, des bulletins hebdomadaires ont été lancés et deux séances techniques ont été organisées et présentées à 65 représentants des trois secteurs. Les projets pilotes visaient le secteur des soins de santé, les petites et moyennes entreprises et les substances dangereuses.

ÉcoAction 2000 d'Environnement Canada, en collaboration avec la *Nova Scotia Power*, le ministère de l'Environnement de la N.-É., le ministère des Ressources naturelles de la N.-É. ainsi que l'*Illuminating Engineering Society of North America*, a entrepris un programme de conservation intitulé « Une meilleure lumière pour moins d'argent ». Le programme encourage le remplacement des ampoules incandescentes par des ampoules fluorescentes compactes, des lampes au sodium à haute pression ou des diodes électroluminescentes (DEL). Il vise les petites et les moyennes entreprises, telles que les installations touristiques et les entrepôts, qui font un usage important de l'éclairage incandescent. Une période de retombées d'un an est généralement retrouvée dans ces secteurs, à la suite de la conversion aux DEL.

Le projet pilote de l'ENVIROCLUB[MC], établi par la Région du Québec d'Environnement Canada, en collaboration avec Développement économique Canada, a présenté à un groupe de petites et moyennes entreprises (PME) de la région de Trois-Rivières le concept de la prévention de la pollution et de la gestion de l'environnement. Le projet visait à démontrer aux PME que l'amélioration de leur rendement environnemental avait des avantages sur le plan de l'efficacité et de la compétitivité. Grâce à quatre ateliers et à un encadrement technique sur place, un projet de prévention de la pollution ou un plan de mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement a pu être mis sur pied pour chaque usine participante. Encouragé par son succès, Environnement Canada a l'intention d'étendre l'application d'ENVIROCLUB[MC] à tout le Québec.

LE PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE,
un service du Conseil national de recherches, aide les petites et moyennes entreprises canadiennes à mettre au point et à adopter des technologies novatrices. Ces technologies, dont certaines sont liées à la prévention de la pollution, leur permettent de créer de nouveaux produits et des emplois spécialisés de même que d'accroître la compétitivité de l'industrie.

RECHERCHE SUR LA ... LA POLLUTION

Le Conseil national de ... naturelles et en génie (CNRSNG) ... financier aux chercheurs des ... qui vise à faire avancer les ... Canada et la compréhension ... et à trouver des moyens ... prévenir cette pollution. Le CNRSNG ... récente initiative nationale de ... dans le domaine des piles à ... le Gouvernement du Canada ... des gouvernements provinciaux ... afin d'appuyer l'industrie des ...

Grâce à des subventions à la ... CNRSNG, un chercheur de ... *Technical University of Nova Scotia* ... un chauffe-eau solaire de pointe ... consommation d'énergie et ... chauffage de l'eau domestique ... Le système est maintenant ... *Dynamics Ltd.*

Un autre bénéficiaire des ... subventions du CNRSNG est ... Cette entreprise met au point ... technologies de bioraffinerie ... travaux réalisés à l'Université de ... technologie permet de transformer ... organiques provenant des déchets ... d'utilisations industrielles et ... valeur ajoutée comme des ... produits de chimie fine (utilisés dans ... des cancers).

Plus de 400 parcs automobiles, représentant environ 85 000 véhicules, se sont inscrits au Programme Écoflotte de Ressources naturelles Canada, qui offre aux gestionnaires de parcs automobiles du secteur privé de l'information, des ateliers, des démonstrations techniques et des programmes de formation sur les pratiques qui favorisent des économies de carburant pour les véhicules automobiles.

La recherche et le développement

L'Institut de technologie des procédés chimiques et de l'environnement du Conseil national de recherches a établi un bureau de gestion de l'environnement chargé de mettre au point des techniques de conception écologique, des mécanismes de prise de décisions et des aides à la conception qui mettent l'accent sur la prévention de la pollution.

LE PROGRAMME D'AIDE A LA RECHERCHE INDUSTRIELLE, un service du Conseil national de recherches, aide les petites et moyennes entreprises canadiennes à mettre au point et à adopter des technologies novatrices. Ces technologies, dont certaines sont liées à la prévention de la pollution, leur permettent de créer de nouveaux produits et des emplois spécialisés de même que d'accroître la compétitivité de l'industrie.

La formation et la sensibilisation

En collaboration avec le Centre de toxicologie du Québec, le Comité de santé environnementale du Québec et l'Association des hôpitaux du Québec, Environnement Canada a financé un atelier de formation sur la gestion du mercure dans les établissements de santé. L'atelier porte sur les mesures de prévention conçues pour réduire l'utilisation du mercure à la source et pour promouvoir le recours à des solutions de remplacement du matériel et des instruments. Parmi les autres points soulevés, mentionnons les pratiques actuelles, les risques et la prévention. Une centaine de participants étaient présents.

Environnement Canada favorise les achats écologiques dans les secteurs institutionnel, commercial et industriel du Manitoba, en appuyant le réseau des achats écologique du Manitoba. En 1998-1999, quatre projets pilotes ont été réalisés, des bulletins hebdomadaires ont été lancés et deux séances techniques ont été organisées et présentées à 65 représentants des trois secteurs. Les projets pilotes visaient le secteur des soins de santé, les petites et moyennes entreprises et les substances dangereuses.

L'écoAction 2000 d'Environnement Canada, en collaboration avec la Nova Scotia Power, le ministère de l'Environnement de la N.-É., le ministère des Ressources naturelles de la N.-É. ainsi que l'Illuminating Engineering Society of North America, a entrepris un programme de conservation intitulé « Une meilleure lumière pour moins d'argent ». Le programme encourage le remplacement des ampoules incandescentes par des ampoules fluorescentes compactes, des lampes au sodium à haute pression ou des diodes électroluminescentes (DEL). Il vise les petites et les moyennes entreprises, telles que les installations touristiques et les entrepôts, qui font un usage important de l'éclairage incandescent. Une période de retombées d'un an est généralement retrouvée dans ces secteurs, à la suite de la conversion aux DEL.

Le projet pilote de l'ENVIROCLUB – établi par la Région du Québec d'Environnement Canada, en collaboration avec Développement économique Canada, a présenté à un groupe de petites et moyennes entreprises (PME) de la région de Trois-Rivières le concept de la prévention de la pollution et de la gestion de l'environnement. Le projet visait à démontrer aux PME que l'amélioration de leur rendement environnemental avait des avantages sur le plan de l'efficacité et de la compétitivité. Grâce à quatre ateliers et à un encadrement technique sur place, un projet de prévention de la pollution ou un plan de mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement a pu être mis sur pied pour chaque usine participante. Encouragé par son succès, Environnement Canada a l'intention d'étendre l'application d'ENVIROCLUB à tout le Québec.

Plus de 400 parcs automobiles, représentant environ 85 000 véhicules, se sont inscrits au Programme Écoflotte de Ressources naturelles Canada, qui offre aux gestionnaires de parcs automobiles du secteur privé de l'information, des ateliers, des démonstrations techniques et des programmes de formation sur les pratiques qui favorisent des économies de carburant pour les véhicules automobiles.

La recherche et le développement

L'Institut de technologie des procédés chimiques et de l'environnement du Conseil national de recherches a établi un bureau de gestion de l'environnement chargé de mettre au point des techniques de conception écologique, des mécanismes de prise de décisions et des aides à la conception qui mettent l'accent sur la prévention de la pollution.

RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Le Conseil national de recherches en sciences naturelles et en génie (CNRSNG) offre un soutien financier aux chercheurs des universités canadiennes qui vise à faire avancer les connaissances au Canada et la compréhension des sources de pollution et à trouver des moyens nouveaux et novateurs de prévenir cette pollution. Le CNRSNG participe à la récente Initiative nationale de recherche et d'innovation dans le domaine des piles à combustible, lancée par le Gouvernement du Canada en collaboration avec des gouvernements provinciaux et le secteur privé, afin d'appuyer l'industrie des piles à combustible.

Grâce à des subventions à la recherche du CNRSNG, un chercheur de DalTech (autrefois la *Technical University of Nova Scotia*) a mis au point un chauffe-eau solaire de pointe qui réduit la consommation d'énergie et abaisse les coûts de chauffage de l'eau domestique de près de 65 p. 100. Le système est maintenant vendu par *Thermo Dynamics Ltd.*

Un autre bénéficiaire des découvertes découlant de subventions du CNRSNG est *Kemestrie Incorporated*. Cette entreprise met au point et commercialise des technologies de bioraffineries basées sur des travaux réalisés à l'Université de Sherbrooke. La technologie permet de transformer des composés organiques provenant des déchets de la foresterie, d'utilisations industrielles et agricoles, en produits à valeur ajoutée comme des biocombustibles et des produits de chimie fine (utilisés dans le traitement des cancers).

Le système Cansolv® a été mis au point par le Conseil national de recherches avec l'aide technique de la Région du Québec d'Environnement Canada. La technologie Cansolv® peut être appliquée dans les procédés industriels où il y a combustion de carburant contenant du soufre. Le système Cansolv® contient un procédé regénérable à haut rendement pour l'absorption sélective du dioxyde de soufre (SO_2) des flux gazeux tels que les gaz de carneau. Le SO_2 pur saturé en eau est récupéré au moyen d'un distillateur à vapeur. Le SO_2 récupéré peut être réutilisé dans le procédé lui-même ou entreposé sans danger pour utilisation future sur place ou ailleurs. La technologie a été appliquée avec succès dans les raffineries, les fabriques de pâtes et papiers, les fonderies et les usines de production d'acide.

Partenariat technologique Canada est un organisme d'Industrie Canada qui fait des investissements remboursables à risque élevé dans la mise au point de technologies, de procédés et de produits de quasi-marché. Une des priorités de l'organisme est justement le domaine des technologies environnementales. En 1998-1999, 36 millions de dollars ont été investis dans dix projets qui ont été contrebalancés par environ 81 millions de dollars en investissement du secteur privé. Ces projets comprenaient des fonds pour la mise au point d'un système de ravitaillement amélioré pour les véhicules à hydrogène, et la production d'éthanol à partir de déchets agricoles et forestiers. Pour plus de renseignements, consultez l'adresse suivante : http://tpc.ic.gc.ca.

Statistique Canada, par l'entremise de son enquête annuelle sur les dépenses consacrées à la protection de l'environnement, recueille des données sur les dépenses qui sont faites par les secteurs primaires et secondaires de l'industrie. Depuis 1994, première année de l'enquête, des entreprises ont régulièrement réduit leur investissement dans les techniques de dépollution en fin de cycle, tout en augmentant leur investissement dans les changements pour des procédés intégrés écologiques. Par exemple, les investissements des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement totalisaient 1,7 milliard de dollars en 1997, soit une diminution de 8,7 p. 100 par rapport à 1996. Les investissements dans les procédés de dépollution en fin de cycle (dont le seul but est de réduire des substances indésirables résultant de la production) ont diminué de 16 p. 100. En comparaison, l'investissement dans les changements pour des procédés intégrés en vue de prévenir la création de substances polluantes résultant de la production a augmenté d'un peu plus de 5 p. 100.

Ressources naturelles Canada continue d'appuyer la recherche et le développement concernant la pile à hydrogène. Les travaux de recherche dans ce domaine se poursuivent depuis 15 ans et portent sur toute une gamme de possibilités et de défis allant de la production de carburant jusqu'à l'utilisation finale, en passant par l'entreposage, le transport et la distribution. Le marché mondial de la pile à hydrogène devrait représenter environ 100 milliards de dollars d'ici 2020.

Développement économique Canada, en partenariat avec le bureau régional du Québec d'Environnement Canada, a établi une plate-forme pour la technologie des véhicules à carburant de remplacement. Deux projets sont actuellement en cours. Le projet d'électrification de la resurfaceuse de glace a donné lieu à la mise au point d'un véhicule électrique non polluant à batterie pour resurfacer la glace dans les arénas. Véhicules électriques – Montréal 2000 est un projet pilote qui sert à faire la démonstration de la façon dont les véhicules électriques peuvent réduire les émissions de dioxyde de carbone de 3,8 tonnes par année par véhicule. Ce projet a reçu un soutien financier du Fonds d'action pour le changement climatique.

Le Multi-dynamomètre simulateur[MC] a été mis au point par le Centre technologique de l'environnement d'Environnement Canada et sert d'outil diagnostique pour les véhicules, permettant aux mécaniciens de déceler et de corriger des problèmes au niveau du groupe moto-propulseur ou des freins qui entraînent une consommation excessive de carburant et des émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants. Une unité opérationnelle a été installée dans les locaux de la société de transports d'Ottawa-Carleton.

Le Programme de recherche et de développement énergétiques (PRDE) de Ressources naturelles Canada permet d'acquérir une meilleure compréhension de la nature et des conséquences des émissions associées à l'énergie comme le dioxyde de carbone, l'oxyde nitreux, le dioxyde de soufre et les matières particulaires, ainsi que les stratégies de gestion et les technologies de collecte, d'entreposage et d'élimination de ces substances. Le PRDE continuera de soutenir la mise au point de sources d'énergie de remplacement moins dommageables à l'environnement comme le vent, les piles photovoltaïques, les piles à combustible, la bioénergie et l'hydrogène. Récemment, le programme a choisi de soutenir les travaux de recherche et développement qui adoptent une démarche holistique face à la réduction de la consommation d'énergie et à ses effets connexes, en se penchant sur une conception intégrée et synergique des systèmes énergétiques des collectivités et des systèmes de transport.

Environnement Canada et Nortel Networks ont analysé conjointement l'énergie, les ressources, les matériaux et les déchets associés à tous les stades de la fabrication, de l'utilisation et de l'élimination des appareils téléphoniques entre 1997 et 1999. Ce projet visait à trouver des caractéristiques de conception différentes qui permettraient d'employer moins de matières premières et de procédés nuisibles et moins d'énergie et d'emballage, et à promouvoir un maximum de récupération des matériaux et de recyclage en fin de vie. Environnement Canada communiquera les principaux résultats de ce projet à d'autres fabricants canadiens afin de démontrer les avantages économiques et environnementaux associés à l'utilisation de la conception écologique et de l'analyse du cycle de vie comme outils de réduction des effets sur l'environnement.

Dépenses en immobilisations pour la réduction et l'élimination de la pollution

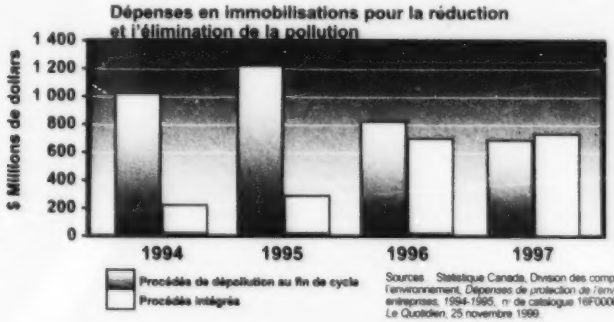

Sources : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 1994-1995*, nº de catalogue 16F0006XIE, Statistique Canada; *Le Quotidien*, 25 novembre 1999.

Progrès réalisés avec le public canadien

En tant que consommateurs et citoyens, les Canadiens sont en mesure de faire des choix éclairés qui favorisent la prévention de la pollution, lorsqu'ils disposent d'informations et d'outils fiables.

Les activités dirigées par des citoyens

ÉcoAction 2000, la *Nova Scotia Lung Association*, le ministère de l'Environnement de la N.-É., le ministère des Ressources naturelles de la N.-É. et d'autres organismes intéressés participent à un programme de remplacement des poêles à bois afin d'améliorer la qualité de l'air. Les Néo-Écossais ont été encouragés à échanger leurs vieux poêles à bois inefficaces par des modèles à haut rendement. Les propriétaires ont échangé 126 poêles à bois pour de nouveaux modèles qui réduisent les émissions de 90 p. 100 et qui abaissent les coûts de chauffage. Sur les 126 poêles, 101 ont été recyclés. Les 126 poêles échangés ont permis de réduire de 7,2 kilogrammes à l'heure les matières particulaires de la fumée de bois. Le projet a touché environ 10 000 adeptes du chauffage au bois grâce à sa campagne de sensibilisation et à son matériel d'information sur les meilleures pratiques de combustion.

La *Green Communities Association*, la *Maritime Electric Company* et d'autres organismes ont commencé à participer à un programme de visites écologiques au foyer à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Avec l'aide d'ÉcoAction 2000, le projet a réalisé 99 vérifications dans les foyers, et 57 foyers ont entrepris des rénovations mineures à moyennes comprenant des mesures d'amélioration de leur efficacité énergétique (p. ex., calfeutrage, protection contre le vent, isolation). Grâce à l'installation de matériel et à des modifications, les économies de mazout attribuables au projet sont estimées à 33 500 litres par année, soit une réduction de 10 p. 100 de l'utilisation du mazout. Dans 90 maisons, des appareils économiseurs d'eau ont été installés, y compris des toilettes à débit d'eau très restreint, des réducteurs de volume d'eau pour les toilettes et des pommes de douche à débit réduit. Un sondage de suivi a montré que 24 p. 100 des 99 maisons vérifiées avaient cessé d'utiliser des produits d'entretien ménagers dangereux.

ÉCOACTION 2000

ÉcoAction 2000 est un pro… nement Canada qui aide les … à l'action par des initiatives … nautaire et d'engagement … fournit aux Canadiens les … ments dont ils ont besoin … sés pour assainir l'environn… détails, consultez le site … à l'adresse : http://www.ec…

Les campagnes de sensibilisation publique

Dans le cadre d'ÉcoAction 2000, une campagne d'information a été mise en branle en vue de fournir aux résidents de la région de la baie des Chaleurs du Nouveau-Brunswick de l'information sur les produits dangereux utilisés à la maison et sur les solutions de rechange écologiques. Cette initiative a été entreprise parallèlement à une journée de collecte de déchets ménagers dangereux.

Les membres du *Clean Marine Partnership* travaillent à la prévention et à la réduction de la pollution de l'eau, de l'air et du sol attribuable aux activités de la navigation de plaisance en Ontario, dans le cadre d'initiatives volontaires de prévention de la pollution et de conservation. Les principaux membres sont Environnement Canada, le ministère de l'Environnement de l'Ontario, l'*Ontario Marina Operators' Association*, les Escadrilles canadiennes de plaisance et d'autres organismes intéressés. Ses réalisations comprennent le *Clean Marine Practices Handbook* et l'*Enviro-Boater Guide*, deux guides conçus pour donner des idées et des suggestions de pratiques pour une navigation de plaisance respectueuse de l'environnement. En 1998, le programme de cotation écologique, un programme de certification et de vérification, a été mis au point pour les ports de plaisance, les vendeurs d'accessoires marins et les clubs nautiques. Les réalisations en 1999 comprennent

PRODUITS ET SERVICES PORTANT L'ÉCO-LOGO^MC

***TerraChoice Environmental Services Inc.*, au nom d'Environnement Canada, gère et applique le programme Choix environnemental (CE), programme d'étiquetage écologique qui aide les particuliers, les entreprises et les gouvernements à prendre des décisions d'achat éclairées afin de réduire les effets de leurs activités sur l'environnement. Plus de 2 000 produits de marque portent maintenant l'Éco-Logo^MC du programme CE, des produits tels que des appareils électroménagers, des produits de nettoyage, des produits électroniques et des peintures. Pour plus de renseignements, consultez : http://www.environmentalchoice.com (en anglais seulement)**

Progrès réalisés avec le public canadien

En tant que consommateurs et citoyens, les Canadiens sont en mesure de faire des choix éclairés qui favorisent la prévention de la pollution, lorsqu'ils disposent d'informations et d'outils fiables.

Les activités dirigées par des citoyens

EcoAction 2000, la Nova Scotia Lung Association, le ministère de l'Environnement de la N.-É., le ministère des Ressources naturelles de la N.-É. et d'autres organismes intéressés participent à un programme de remplacement des poêles à bois afin d'améliorer la qualité de l'air. Les Néo-Écossais ont été encouragés à échanger leurs vieux poêles à bois inefficaces par des modèles à haut rendement. Les propriétaires ont échangé 120 poêles à bois pour de nouveaux modèles qui réduisent les émissions de 90 p. 100 et qui abaissent les coûts de chauffage. Sur les 120 poêles, 101 ont été recyclés. Les 120 poêles échangés ont permis de réduire de 7,2 kilogrammes à l'heure les matières particulaires de la fumée de bois. Le projet a touché environ 10 000 adeptes du chauffage au bois grâce à sa campagne de sensibilisation et à son matériel d'information sur les meilleures pratiques de combustion.

La Green Communities Association, la Maritime Electric Company et d'autres organismes ont commencé à participer à un programme de visites écologiques au foyer à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Avec l'aide d'EcoAction 2000, le projet a réalisé 99 vérifications dans les foyers, et 57 foyers ont entrepris des rénovations mineures à moyennes comprenant des mesures d'amélioration de leur efficacité énergétique (p. ex., calfeutrage, protection contre le vent, isolation). Grâce à l'installation de matériel et à des modifications, les économies de mazout attribuables au projet sont estimées à 33 500 litres par année, soit une réduction de 10 p. 100 de l'utilisation du mazout. Dans 90 maisons, des appareils économiseurs d'eau ont été installés, y compris des toilettes à débit d'eau très restreint, des réducteurs de volume d'eau pour les toilettes et des pommes de douche à débit réduit. Un sondage de suivi a montré que 24 p. 100 des 99 maisons vérifiées avaient cessé d'utiliser des produits d'entretien ménagers dangereux.

ÉCOACTION 2000

ÉcoAction 2000 est un programme d'Environnement Canada qui aide les Canadiens à passer à l'action par des initiatives de financement communautaire et d'engagement public. ÉcoAction 2000 fournit aux Canadiens les outils et les renseignements dont ils ont besoin pour faire des choix sensés pour assainir l'environnement. Pour plus de détails, consultez le site Web d'ÉcoAction 2000, à l'adresse : http://www.ec.gc.ca/ecoaction.

Les campagnes de sensibilisation publique

Dans le cadre d'EcoAction 2000, une campagne d'information a été mise en branle en vue de fournir aux résidents de la région de la baie des Chaleurs du Nouveau-Brunswick de l'information sur les produits dangereux utilisés à la maison et sur les solutions de rechange écologiques. Cette initiative a été entreprise parallèlement à une journée de collecte de déchets ménagers dangereux.

Les membres du Clean Marine Partnership travaillent à la prévention et à la réduction de la pollution de l'eau, de l'air et du sol attribuable aux activités de la navigation de plaisance en Ontario, dans le cadre d'initiatives volontaires de prévention de la pollution et de conservation. Les principaux membres sont Environnement Canada, le ministère de l'Environnement de l'Ontario, l'Ontario Marina Operators Association, les Escadrilles canadiennes de plaisance et d'autres organismes intéressés. Ses réalisations comprennent le Clean Marine Practices Handbook et l'Enviro-Boater Guide, deux guides conçus pour donner des idées et des suggestions de pratiques pour une navigation de plaisance respectueuse de l'environnement. En 1998, le programme de cotation écologique, un programme de certification et de vérification, a été mis au point pour les ports de plaisance, les vendeurs d'accessoires marins et les clubs nautiques. Les réalisations en 1999 comprennent

PRODUITS ET SERVICES PORTANT L'ÉCO-LOGO^MC

TerraChoice Environmental Services Inc., au nom d'Environnement Canada, gère et applique le programme Choix environnemental (CE), programme d'étiquetage écologique qui aide les particuliers, les entreprises et les gouvernements à prendre des décisions d'achat éclairées afin de réduire les effets de leurs activités sur l'environnement. Plus de 2 000 produits de marque portent maintenant l'Éco-Logo^MC du programme CE, des produits tels que des appareils électroménagers, des produits de nettoyage, des produits électroniques et des peintures. Pour plus de renseignements, consultez : http://www.environmentalchoice.com (en anglais seulement)

l'augmentation des produits marins certifiés par le programme Choix environnemental et l'élargissement de la participation au programme de cotation écologique à 50 ports de plaisance.

Environnement Canada a donné des directives, des conseils techniques et un soutien financier initial aux municipalités de l'Ontario, à l'*Association of Municipal Recycling Co-ordinators*, à la Municipalité régionale de Hamilton-Wentworth et à l'industrie privée, dans le cadre d'un projet visant à éliminer le mercure des habitations. L'objectif du projet est d'informer le public sur les dangers, la réduction de l'utilisation et l'élimination appropriée des produits ménagers contenant du mercure. Une fiche d'information a été rédigée et deux ateliers seront organisés. En outre, un sondage a été entrepris afin d'évaluer la situation actuelle de la récupération du mercure dans les municipalités de l'Ontario et de mesurer la sensibilisation à la récupération du mercure dans les dépôts municipaux de déchets ménagers dangereux.

Découvrez comment certaines entreprises utilisent les techniques de prévention de la pollution dans la section « Réussites » du site Web du Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution

L'accès à l'information

Le Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution (CCIPP) est un outil d'Internet qui renseigne les Canadiens sur la prévention de la pollution. Divers rapports techniques, fiches d'information, guides, bulletins de renseignements, manuels, lois, règlements, programmes, documents de formation et réussites environnementales sont mis à la disposition des visiteurs sur le site du CCIPP. Environnement Canada est chargé de sa conception, de sa tenue à jour et de sa promotion. En 1998-1999, le nombre de documents de référence accessibles sur le CCIPP a doublé. Consultez le CCIPP à l'adresse : http://www.ec.gc.ca/cppic.

La base de données sur les expériences en matière d'économie d'eau sur Internet a été mise au point conjointement par Environnement Canada et l'Association canadienne des eaux potables et usées afin de faciliter le partage de l'information entre les adeptes des mesures d'économie de l'eau. Les expériences décrites sur le site viennent de tous les niveaux de gouvernement, des institutions et du secteur privé. On peut consulter le site à l'adresse : http://www.cwwa.ca/fdatab.htm.

La deuxième Table ronde du Canada sur la prévention de la pollution, qui avait pour thème la mise en évidence des résultats, a eu lieu à Winnipeg en 1998. Plus de 110 spécialistes de la prévention de la pollution représentant des entreprises, des experts-conseils, des universités, des gouvernements et des organisations non gouvernementales se sont réunis pour étudier les questions de prévention de la pollution et souligner les réalisations canadiennes. L'événement comprenait un atelier sur l'évaluation du coût total et une visite des efforts de prévention de la pollution à la base des Forces canadiennes de Winnipeg. Environnement Canada a fourni une partie des fonds et a aidé à l'organisation de l'événement, tandis que le Centre canadien pour la prévention de la pollution, organisme à but non lucratif, a lancé et coordonné l'événement. Pour plus de renseignements, consultez : http://c2p2.sarnia.com.

Progrès réalisés avec la communauté internationale

Le Canada continue d'assurer le leadership et d'apporter son soutien à l'étranger, dans le cadre d'ententes internationales, de la coopération scientifique et du transfert technologique.

AU SOMMET DES AMÉRIQUES

de 1994, les chefs d'État ont lancé un Partenariat pour la prévention de la pollution. Par la suite, en août 1998, la Table ronde des Amériques pour une production plus propre a été créée à São Paulo, au Brésil, en vue de faire avancer le dossier de la prévention de la pollution et de la production plus propre dans cet hémisphère. Les participants comprenaient des pays d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et d'Amérique du nord, et des Antilles.

Les accords internationaux et le transfert de technologies

Ressources naturelles Canada (chef de file), en collaboration avec Industrie Canada et Environnement Canada, a établi le volet de trois ans, au coût de 56 millions de dollars, des mesures hâtives en matière de technologie du Fonds d'action pour le changement climatique (FACC). Les objectifs de ce volet sont de faire progresser le développement et la commercialisation de technologies innovatrices qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES); de soutenir les projets de démonstration communautaires des technologies de réduction des GES, et de transférer les technologies de réduction des émissions de GES du Canada à d'autres pays, particulièrement aux pays en développement. En 1998-1999, 23 projets, représentant un investissement financier de 23 millions de dollars, ont été approuvés.

En juin 1998, le Canada a signé les protocoles sur les métaux lourds et les polluants organiques persistants (POP) au Danemark, avec des pays de l'ancienne Union soviétique, de l'Europe et les États-Unis, s'engageant à réduire les émissions atmosphériques de 16 POP et de trois métaux lourds (plomb, mercure et cadmium). Les POP comprennent des produits chimiques industriels tels que les BPC, des pesticides comme le DDT et le toxaphène, et des contaminants comme les dioxines et les furannes. On trouve des concentrations de ces substances dans l'Arctique et dans les Grands Lacs et même dans le bassin du fleuve Saint-Laurent. Les protocoles sont les premiers accords multinationaux exécutoires qui limitent les polluants atmosphériques dangereux qui influent particulièrement sur les Canadiens du Nord à cause de leur capacité de parcourir de grandes distances. Le Canada a été le premier pays à ratifier les deux protocoles en décembre 1998.

LE PROTOCOLE DE KY

À Kyoto, au Japon, le Ca
pays ont accepté de signer
prévoit des réductions
gaz à effet de serre au
années. L'objectif de
6 p. 100 de moins que les
objectif qu'il doit atteindre
Canada collabore à l'
de Buenos Aires, qui
permettra de finaliser les
Kyoto, et à la facilitation de
protocole. Environnement
naturelles Canada et le
étrangères et du Commerce
travaillent activement à
négociations sur les
à soutenir la participation
développement. Environnement
participe au Programme
sur les changements
d'experts intergouvernementa
changements climatiques.

En 1998, le Canada a été le premier pays à ratifier les nouveaux amendements au Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SACO). Les modifications ont rendu le commerce des SACO interdites plus difficile et ont accéléré l'élimination du bromure de méthyle, pesticide destructeur de la couche d'ozone. Depuis la signature du Protocole de Montréal, en 1997, les nouveaux approvisionnements de SACO sont passés de 27,8 kilotonnes à 0,85 kilotonne. Le Canada a par ailleurs réduit sa consommation de bromure de méthyle de 48,5 p. 100.

Environnement Canada, en vertu d'accords bilatéraux sur la coopération environnementale avec les pays en développement et les pays dont les économies sont en transition, a tenu 14 ateliers et colloques sur la création de la capacité. Ces événements permettent de faire la démonstration des technologies écologiques du Canada et de son savoir-faire en prévention de la pollution, en production plus propre, en

évaluation des répercussions environnementales et en changements climatiques.

Le Bureau canadien d'échange de technologies sur l'environnement (BCET) est un organisme établi à la Direction des affaires environnementales d'Industrie Canada. Le BCET coordonne et met en œuvre toute une gamme d'initiatives visant à faciliter le transfert des technologies environnementales canadiennes à l'étranger, qui sont dans certains cas associées à la prévention de la pollution. Le BCET administre et participe à un certain nombre de protocoles d'entente pour la coopération environnementale avec des pays comme l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Uruguay, l'Égypte, la Chine, la Pologne, Cuba et Taïwan. Les protocoles comprennent des cadres d'échange bilatéral de technologies, de biens et de services écologiques.

La Stratégie du Canada et des États-Unis visant la quasi-élimination des substances toxiques persistantes dans le bassin des Grands Lacs, aussi appelée Stratégie binationale (SB), a été signée en 1997. La Stratégie fixe des objectifs de réduction pour la période de 1997 à 2006, relativement à des substances toxiques précises. Sept groupes de travail ont été formés pour trouver des moyens d'éliminer presque complètement ces substances toxiques du bassin des Grands Lacs. Certains groupes en sont au stade initial de la collecte de l'information sur les niveaux de base et les sources des substances, tandis que d'autres en sont à trouver des solutions rentables pour arriver à réaliser les réductions. Les substances sur lesquelles les groupes se penchent sont le mercure, l'hexachlorobenzène/benzo(a)pyrène, les BPC, les dioxines et les furannes, l'octachlorostyrène, le plomb alkylé et les pesticides. Pour plus de renseignements, consultez : http://www.epa.gov/bns.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) fait une promotion active de la Stratégie de production plus propre depuis 1989 et a rédigé une déclaration internationale. La signature de la déclaration a été amorcée en septembre 1998 en Corée, au cinquième colloque de haut niveau du PNUE sur la production plus propre. La déclaration est volontaire et est accessible aux dirigeants des organisations publiques, privées et non gouvernementales à l'échelle mondiale. Le but ultime visé par la déclaration est d'étendre la sensibilisation à la Stratégie de production plus propre et d'encourager l'application à grande échelle de cette dernière en vue d'arriver à une production et une consommation durables. Environnement Canada a participé à la rédaction du texte de la déclaration afin de s'assurer qu'elle complétait la politique canadienne sur la prévention de la pollution, en tant que méthode privilégiée de protection de l'environnement. On trouvera plus de renseignements sur les conditions de la déclaration en visitant le site Web du PNUE, à l'adresse : http://www.unepie.org.

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOP
L'Agence canadienne de développement
favoriser la prévention de la pollution à l'échelle
projets de prévention de la pollution mis en
secteur privé et un certain nombre d'

Alliance pour le développement durable (
Programme d'économie environnementale pour
Conservation et utilisation durable des
Biogaz II (Inde)
Fonds environnemental pour les petits projets (
Projet de recyclage des déchets à fins
Amélioration des émissions des chaudières (
Commission de l'eau et de l'énergie et
Formation et visites (Malaisie)

L'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud

ARPEL Environmental Services, organisme sans but lucratif dont le siège social est en Alberta, travaille avec les sociétés membres à élaborer et à mettre en œuvre des technologies de protection de l'environnement dans le secteur du pétrole, en Amérique latine, par l'échange d'informations, la formation et l'aide. Cette étape comprend sept grands projets : interventions d'urgence, émissions atmosphériques, vérifications environnementales, efficacité énergétique, coûts environnementaux, formation en environnement et lignes directrices en matière d'environnement. L'Agence canadienne de développement international a apporté un soutien financier à ces projets ce qui a donné lieu à la tenue d'une série d'ateliers régionaux en Amérique latine.

En 1998-1999, la Défense nationale a entrepris la première des trois années d'un projet réalisé avec le département de la Défense des États-Unis et le secteur privé. Le projet du Canada et des États-Unis visant le remplacement du chromage dur consiste à remplacer le processus de galvanoplastie au chrome par des technologies d'application de revêtement par vaporisation à haute vitesse par flamme d'oxygène et de gaz combustible. Le projet permettra de mettre au point des technologies respectueuses de l'environnement pour le remplacement du procédé de galvanoplastie au chrome actuellement utilisé dans la finition des pièces de train d'atterrissage des avions.

Progrès réalisés avec la communauté internationale

Le Canada continue d'assurer le leadership et d'apporter son soutien à l'étranger, dans le cadre d'ententes internationales, de la coopération scientifique et du transfert technologique.

AU SOMMET DES AMERIQUES

de 1994, les chefs d'État ont lancé un Partenariat pour la prévention de la pollution. Par la suite, en août 1998, la Table ronde des Amériques pour une production plus propre a été créée à São Paulo, au Brésil, en vue de faire avancer le dossier de la prévention de la pollution et de la production plus propre dans cet hémisphère. Les participants comprenaient des pays d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et d'Amérique du nord et des Antilles.

Les accords internationaux et le transfert de technologies

LE PROTOCOLE DE KYOTO

À Kyoto, au Japon, le Canada et 160 autres pays ont accepté de signer un protocole qui prévoit des réductions accrues des émissions de gaz à effet de serre au cours des 15 prochaines années. L'objectif de réduction du Canada est de 6 p. 100 de moins que les niveaux de 1990, objectif qu'il doit atteindre d'ici 2008 à 2012. Le Canada collabore à l'élaboration du Plan d'action de Buenos Aires, qui contient un cadre qui permettra de finaliser les détails du Protocole de Kyoto, et à la facilitation de la ratification du protocole. Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international travaillent activement à faire avancer les négociations sur les changements climatiques et à soutenir la participation des pays en développement. Environnement Canada participe au Programme de recherche mondial sur les changements climatiques et au Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques.

évaluation des répercussions environnementales et en changements climatiques.

Le Bureau canadien d'échange de technologies sur l'environnement (BCET) est un organisme établi à la Direction des affaires environnementales d'Industrie Canada. Le BCET coordonne et met en œuvre toute une gamme d'initiatives visant à faciliter le transfert des technologies environnementales canadiennes à l'étranger qui sont dans certains cas associées à la prévention de la pollution. Le BCET administre et participe à un certain nombre de protocoles d'entente pour la coopération environnementale avec des pays comme l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Uruguay, l'Égypte, la Chine, la Pologne, Cuba et Taïwan. Les protocoles comprennent des cadres d'échange bilatéral de technologies, de biens et de services écologiques.

La Stratégie du Canada et des États-Unis visant la quasi-élimination des substances toxiques persistantes dans le bassin des Grands Lacs, aussi appelée Stratégie binationale (SBL) a été signée en 1997. La Stratégie fixe des objectifs de réduction pour la période de 1997 à 2000 relativement à des substances toxiques précises. Sept groupes de travail ont été formés pour trouver des moyens d'éliminer presque complètement ces substances toxiques du bassin des Grands Lacs. Certains groupes en sont au stade initial de la collecte de l'information sur les niveaux de base et les sources des substances tandis que d'autres en sont à trouver des solutions rentables pour arriver à réaliser les réductions. Les substances sur lesquelles les groupes se penchent sont le mercure, l'hexachlorobenzène, le benzo(a)pyrène, les BPC, les dioxines et les furannes, l'octachlorostyrène, le plomb alkyle et les pesticides. Pour plus de renseignements, consultez : http://www.epa.gov/bns.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) fait une promotion active de la Stratégie de production plus propre depuis 1980 et a rédigé une déclaration internationale. La signature de la déclaration a été amorcée en septembre 1998 en Corée, au cinquième colloque de haut niveau du PNUE sur la production plus propre. La déclaration est volontaire et est accessible aux dirigeants des organisations publiques, privées et non gouvernementales à l'échelle mondiale. Le but ultime visé par la déclaration est d'étendre la sensibilisation à la Stratégie de production plus propre et d'encourager l'application à grande échelle de cette dernière en vue d'arriver à une production et une consommation durables. Environnement Canada a participé à la rédaction du texte de la déclaration afin de s'assurer qu'elle complétait la politique canadienne sur la prévention de la pollution, en tant que méthode privilégiée de protection de l'environnement. On trouvera plus de renseignements sur les conditions de la déclaration en visitant le site Web du PNUE à l'adresse : http://www.unepie.org.

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'Agence canadienne de développement international a travaillé avec diligence à faire évoluer et favoriser la prévention de la pollution à l'échelle internationale. On trouvera ci-dessous quelques projets de prévention de la pollution mis en œuvre en 1998-1999, en collaboration avec le secteur privé et un certain nombre d'autres ministères fédéraux.

Alliance pour le développement durable (Amérique centrale)
Programme d'économie environnementale pour l'Asie du Sud-Est (Asie du Sud-Est)
Conservation et utilisation durable des ressources naturelles dans le bassin du Tarim (Chine)
Biogaz II (Inde)
Fonds environnemental pour les petits projets (Inde)
Projet de recyclage des déchets à fins multiples (Inde)
Amélioration des émissions des chaudières (Inde)
Commission de l'eau et de l'énergie et Secrétariat du développement institutionnel (Népal)
Formation et visites (Malaisie)

L'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud

ARPEL Environmental Services, organisme sans but lucratif dont le siège social est en Alberta, travaille avec les sociétés membres à élaborer et à mettre en œuvre des technologies de protection de l'environnement dans le secteur du pétrole en Amérique latine, par l'échange d'informations, la formation et l'aide. Cette étape comprend sept grands projets : interventions d'urgence, émissions atmosphériques, vérifications environnementales, efficacité énergétique, coûts environnementaux, formation en environnement et lignes directrices en matière d'environnement. L'Agence canadienne de développement international a apporté un soutien financier à ces projets ce qui a donné lieu à la tenue d'une série d'ateliers régionaux en Amérique latine.

En 1998-1999, la Défense nationale a entrepris la première des trois années d'un projet réalisé avec le département de la Défense des États-Unis et le secteur privé. Le projet du Canada et des États-Unis visant le remplacement du chromage dur consiste à remplacer le processus de galvanoplastie au chrome par des technologies d'application de revêtement par vaporisation à haute vitesse par flamme d'oxygène et de gaz combustible. Le projet permettra de mettre au point des technologies respectueuses de l'environnement pour le remplacement du procédé de galvanoplastie au chrome actuellement utilisé dans la finition des pièces de train d'atterrissage des avions.

Le Programme d'action pour les villes durables aide à atténuer les répercussions des activités urbaines sur l'environnement

L'Asie et l'Afrique

Le projet quinquennal de coopération Canada-Chine en faveur d'une production plus propre a commencé au début de 1997. L'Agence canadienne de développement international fournit de l'aide technique, des services, de l'administration, de la formation, une surveillance et une évaluation des répercussions des activités de production plus propre au Canada. Par exemple, l'usine chimique générale Fuyang a réalisé des économies substantielles sur le plan des coûts de fabrication et a réduit le volume de polluants rejetés en mettant en place des solutions en vue de la production plus propre proposées par des spécialistes canadiens. Au début de 1999, sa consommation de matières premières avait diminué, passant de 1 500 kilogrammes/tonne d'ammoniac produite en 1996 jusqu'à 1 300 kilogrammes/tonne; la consommation de mazout a diminué de 4,11 kilogrammes/tonne à 2,17 kilogrammes/tonne. Pour plus de renseignements, visitez : http://www.chinacp.com.

Le développement durable est fondamentalement lié à la durabilité des villes. Dans la région Asie-Pacifique, où la proportion de citadins devrait augmenter de 20 p. 100 d'ici 2015, la solution aux répercussions des activités urbaines sur l'environnement est un objectif important du maintien de la qualité de vie et du bien-être en général. Environnement Canada, avec l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, Industrie Canada, l'Agence canadienne de développement international, la Table ronde sur l'environnement et l'économie et d'autres encore, met en œuvre un programme d'action pour les villes durables, dont l'accent est mis tout particulièrement sur la prévention de la pollution et la lutte contre celle-ci.

La région Asie-Pacifique fera la promotion de la production plus propre dans les secteurs industriels et a accepté d'encourager une plus grande diffusion de l'information par voie électronique grâce au Centre virtuel de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) pour l'échange de

technologies environnementales, et au Centre d'échange technologique et de formation pour les petites et moyennes entreprises de l'APEC. Environnement Canada soutient le Centre virtuel de l'APEC et y contribue.

Le groupe de travail en sciences et en technologie industrielles de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) met l'accent sur les initiatives d'action volontaire de l'industrie et les perspectives commerciales axées sur le marché ayant un lien avec l'environnement. En tant que participant canadien au groupe de travail, le Conseil national de recherches assure le leadership technique et la gestion de projet dans le domaine des procédés de production plus propre, visant à établir des projets coopératifs de recherche et de démonstration. L'Agence canadienne de développement international a financé en partie la participation de certains membres de l'APEC.

Pendant l'année 1998-1999, les ministres de l'énergie de la région Asie-Pacifique ont adopté un programme de travail qui prévoit l'examen des questions relatives à l'investissement dans les infrastructures énergétiques respectueuses de l'environnement, dont le Canada a été le maître d'oeuvre. Les ministres de l'énergie ont aussi lancé une initiative visant à communiquer l'information sur les normes d'évaluation du rendement énergétique des produits consommateurs d'énergie, dans l'optique de la normalisation des mesures lorsque cela se révèle pratique.

Dans le cadre d'un projet financé par l'Agence canadienne de développement international, entrepris en 1998-1999, Environnement Canada continue de travailler avec l'Agence de protection environnementale du Pakistan à accroître la capacité d'intervention d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures et de produits chimiques (pratiques appropriées d'entreposage, de manutention et d'intervention), à améliorer la qualité de l'air, la manutention des produits dangereux et la vérification des technologies environnementales. Des séances et des ateliers de formation sont organisées et mises en œuvre conjointement.

Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets a un projet pilote de formation en environnement qui est dirigé par l'Agence canadienne de développement international. Il vise à accroître la sensibilisation des intervenants du secteur des textiles aux nouvelles mesures de prévention de la pollution et à mettre en œuvre des projets pilotes utilisant ces mesures dans un certain nombre d'entreprises du secteur du textile en Tunisie. Les projets pilotes ont démontré que les systèmes de lutte contre la pollution représentaient un avantage économique pour ces entreprises, puisque les investissements initiaux sont beaucoup plus faibles que le coût de construction des usines de traitement. Plus de 700 exemplaires des vérifications environnementales du secteur des textiles ont été distribués et les demandes continuent d'affluer en Tunisie et de la part d'autres associations environnementales du Maghreb.

ACDI Photo - Frank Koller

Perspectives d'avenir

Un engagement actif de tous les Canadiens et l'établissement d'un lien entre le rendement économique et environnemental sont essentiels au succès de l'intégration de la démarche de prévention de la pollution.

Le développement durable n'est pas un état fixe et exige un effort continu. L'activité dans les cinq secteurs visés par la Stratégie fédérale de prévention de la pollution montre des signes de succès, mais il faut poursuivre le travail. Une démarche par étape, axée sur une amélioration continue, sera nécessaire pour réaliser des progrès mesurables en matière de développement durable. Orientées encore davantage vers la démonstration des résultats environnementales, les nouvelles initiatives continues vont promouvoir l'utilisation de procédés, de pratiques, de matières, de produits et de formes d'énergie qui empêchent ou qui minimisent la production de polluants et de déchets.

Photo: Gilles Laroche

Les résultats du présent rapport, *Progrès en matière de prévention de la pollution 1998-1999*, confirment l'engagement du Gouvernement du Canada « à étendre la Stratégie de prévention de la pollution aux lois, aux politiques et aux programmes fédéraux », comme l'indique *Bâtir notre avenir ensemble : Préparer le Canada pour le XXIe siècle* (Livre rouge II). De plus, il montre que les techniques et les procédés utilisés pour la prévention de la pollution évoluent de façon à tenir compte des enjeux nationaux et mondiaux.

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* renouvelée conférera au gouvernement de nouveaux pouvoirs afin de protéger l'environnement et la santé humaine. L'accent mis par la nouvelle loi sur la prévention de la pollution aidera le Canada à contribuer au développement durable et permettra à l'industrie canadienne de devenir plus concurrentielle à l'échelle internationale.

En tant que principal promoteur fédéral de la prévention de la pollution, Environnement Canada travaillera avec d'autres ministères fédéraux à la préparation et à la mise en œuvre de stratégies, de programmes et de projets efficaces de protection de l'environnement. Afin d'encourager cette relation et de souligner les réalisations, tous les ministères fédéraux sont encouragés à consigner leurs efforts de prévention de la pollution au cours de l'exercice de 1999-2000, de manière à pouvoir les inclure au prochain rapport d'étape annuel.

Le Gouvernement du Canada continuera de chercher à mieux comprendre les menaces pour l'environnement et la santé que posent les substances toxiques et les substances préoccupantes. Une meilleure compréhension favorisera la prévention ou la réduction de ces menaces à la santé des canadiens et à

l'environnement. Les ministères fédéraux vont continuer de se pencher sur les lacunes actuelles dans les données de base sur l'environnement et les mesures du rendement en améliorant la capacité de suivi et de gestion des données. Travaillant chacun de leur côté, les ministères fédéraux commencent à institutionnaliser des indicateurs et des mesures du rendement pertinents pour leurs activités.

Le travail se poursuivra avec les provinces et les territoires en vue d'établir des normes pancanadiennes concernant les substances prioritaires, notamment le mercure, les dioxines et les furannes, l'ozone, les particules et le benzène.

D'autres partenariats seront entrepris avec l'industrie et les collectivités afin de réduire les émissions des principaux polluants. Pour promouvoir la prévention de la pollution sur le marché, les consommateurs doivent être mieux renseignés sur les mesures de prévention de la pollution lorsqu'ils achètent des biens et des services. La mise au point et la commercialisation de produits, de technologies et de procédés innovateurs qui favorisent la prévention de la pollution, applicables au pays et à l'étranger, demeurent une priorité.

Les succès obtenus en 1998-1999 en matière de prévention de la pollution placent le Gouvernement du Canada en meilleure position pour soutenir un environnement plus sain en ce nouveau millénaire.

Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution encourage tous les Canadiens à participer activement à l'évolution de la démarche de prévention de la pollution. Les gouvernements, les municipalités, les Premières Nations, les entreprises, le milieu universitaire, les groupes écologistes et les Canadiens ont tous un rôle vital à jouer. En continuant à travailler ensemble à atteindre l'objectif de prévention de la pollution à la source, les Canadiens vont protéger et améliorer la beauté naturelle et la santé de l'environnement et assurer une économie saine pour les générations à venir.

Le présent rapport peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.ec.gc.ca/p2progress

Assemblée annuelle du Comité de coordination de la prévention de la pollution à Vancouver, mai 1999

Pour consulter Prévention de la pollution — une stratégie fédérale de mise en oeuvre, visitez : http://www.ec.gc.ca/pollution/strategy

Annexe I

Liste des membres du Comité de coordination sur la prévention de la pollution

ENVIRONNEMENT CANADA

Bureau national de la prévention de la pollution
James Riordan (président)
John de Gonzague (président suppléant)
Ghislaine Dunberry (coordonnatrice)

Direction générale pour l'avancement des technologies environnementales
Patricia Mitchell / Adrian Steenkamer

Régions
Rodger Albright
Région de l'Atlantique
Thanh Thao Pham
Région du Québec
Brad Cumming / Ron Nobes
Région de l'Ontario
David Noseworthy
Région des Prairies et du Nord
Snehal Lakhani / Andrew Green
Région du Pacifique et du Yukon

Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable (RISDD)
Craig Ferguson / Stefania Trombetti

RESSOURCES NATURELLES CANADA
Richard Arseneault / Chris Callaghan

Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement
Richard Arseneault

INDUSTRIE CANADA
Direction générale des affaires environnementales
Giorgio Grappolini

DÉFENSE NATIONALE
Direction de la protection de l'environnement
Holmer Berthiaume

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
Division de l'environnement et des ressources naturelles. Direction des politiques
Rasheda Nawaz

PÊCHES ET OCÉANS CANADA
Direction générale de la gestion des biens immobiliers
Glen Packman / Susan Martin

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA
Services de l'environnement
Monique Thériault

TRANSPORTS CANADA
Affaires environnementales
Alec Simpson / Saleem Sattar

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL
Division des services de l'environnement
Jaye Shuttleworth

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
Direction générale des services ministériels. Direction de la gestion des biens et de la planification des immobilisations. Services d'ingénierie
Pierre Laplante

On peut joindre les membres au moyen de l'annuaire des employés du Gouvernement du Canada à l'adresse :
http://canada.gc.ca/search/direct500

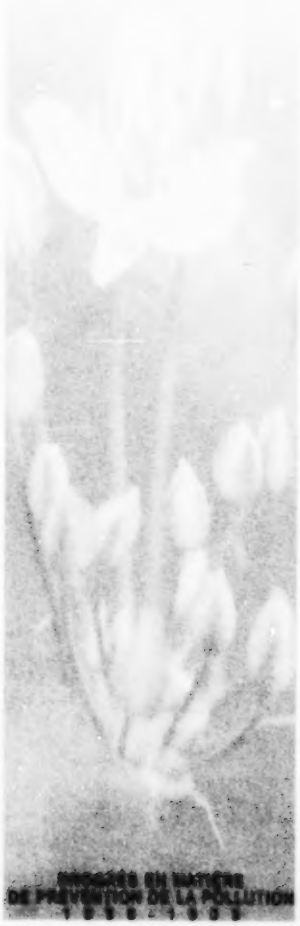

Annexe II

Ministères fédéraux et organismes ayant contribué au rapport

Environnement Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Patrimoine canadien

Agence canadienne de développement international

Citoyenneté et Immigration Canada

Développement économique Canada

Pêches et Océans Canada

Affaires étrangères et Commerce international

Santé Canada

Développement des ressources humaines Canada

Affaires indiennes et Nord canadien

Industrie Canada

Justice Canada

Défense nationale

Conseil national de recherches

Ressources naturelles Canada

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Statistique Canada

Transports Canada

Remerciements

Rédaction

Centre canadien pour la prévention de la pollution

Graphisme

Steve Mann, CreativSense

Comité directeur de la préparation du rapport

Heather MacDonald, présidente, Environnement Canada

Giorgio Grappolini, Industrie Canada

Holmer Berthiaume, Défense nationale

Saleem Sattar, Transports Canada

Sandi Nicoll, secrétariat, Environnement Canada

Le présent rapport a été préparé par le Centre canadien pour la prévention de la pollution d'après les présentations et les recommandations de différents ministères du Gouvernement du Canada. Les ministères participants ont fait de leur mieux pour s'assurer que l'information fournie reflète le plus exactement possible l'état des projets et des initiatives dont il est question.

Dans le présent rapport, toute mention de produit, de procédé ou de service commercial particulier par son appellation commerciale, sa marque de commerce, le nom de son fabricant ou autre ne constitue pas une acceptation par le Gouvernement du Canada ou par le Centre canadien pour la prévention de la pollution.